



DÉBAT PUBLIC
Center Parcs Le Rousset

VERBATIM

Atelier environnement

Marizy, samedi 06 juin, 16 h 30 – 18 h 30

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Si vous voulez bien, on va commencer. C'est un atelier qui est assez chargé peut-être serait-il bien que ça ne dure pas plus de 2 h 30, si c'est possible. Même moins, mais ça m'étonnerait parce qu'il y a énormément de sujets à l'ordre du jour. Avec certains d'entre vous, je ne sais pas si c'est tous, nous avons participé à une visite du site. On est un peu plus au clair sur un certain nombre de questions. C'est Philippe QUÉVREMONT qui va animer cette réunion.

Je vous rappelle quelques principes. Si on veut avoir abordé tous les sujets et ne pas avoir escamoté les derniers à l'ordre du jour parce qu'on n'a pas le temps, ça suppose qu'on respecte un petit peu les temps de parole donnés pour chaque thème. On pourra toujours poursuivre un peu les questions et le débat sur Internet. Je rappelle que plus les échanges sont courtois, plus ils sont fructueux. Je ne sais pas s'il est encore utile de le répéter, mais peut-être n'est-ce pas totalement inutile. C'est Philippe QUÉVREMONT qui va animer. Si c'est trop long pour lui, je prendrai le relais, mais je suis sûr qu'il va arriver à tenir jusqu'au bout. Il y a des présentations, bien évidemment. On ne va pas parler dans le vide. Il y a des présentations qui sont à chaque fois suivies de débats. Aujourd'hui, vous avez vu qu'aux différents points de visite, en tout cas niveau de l'étang et au niveau de l'éventuelle station d'épuration, il y avait des spécialistes qui vous avaient expliqué dans quel milieu on travaillait. Il y a des données qui ont été fournies. Peut-être est-ce qu'on n'y reviendra pas, ou tout du moins d'une manière sommaire, assez rapide.

Philippe, je te passe la parole et tu présentes le déroulé. Si tu as fait un timing, tu fais un peu le gendarme.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je vais vous proposer qu'on regarde le déroulé. J'ai prévu de commencer par cinq vues très exactement pour exposer un point qui est la façon dont les pouvoirs publics traitent les questions d'environnement sur un projet de ce type, c'est-à-dire que j'ai appelé « méthode ». C'est : comment ça se passe ? Qui fait quoi ? Et à quelle étape on est ? Parce que si on n'arrive pas à se situer dans cet ensemble, on peut avoir beaucoup de mal à avancer.

Donc, sur un projet de ce type, je décris la procédure la plus habituelle. Ça commence par une étude d'impact qui est à la charge de celui qui veut faire la réalisation, autrement dit le maître d'ouvrage. Cette étude d'impact, en simplifiant, comprend trois éléments : un élément qui est l'état initial, quel est le milieu naturel dans lequel on se situe. C'est quelque chose de descriptif sur ce point.

Deuxième élément : quels pourraient être les impacts de l'investissement ? Est-ce que ça va impacter des espèces protégées, la qualité des eaux, la qualité de l'air ? Parce qu'il y a aussi ce genre de considération qu'il y a à prendre en compte. Quels sont les impacts ? Ensuite, il est demandé au maître d'ouvrage et à ses conseils parce qu'il se fait en général assister de bureaux d'études pour ce travail-là, de faire un travail pour essayer de minimiser l'impact sur la nature. C'est ce que les spécialistes appellent la règle ERC. C'est-à-dire qu'on demande dans un premier temps : est-ce qu'on peut éviter les impacts sur la nature ? Ou les réduire ? C'est la première chose. C'est le moins possible. S'il en reste, on fait ensuite une deuxième étape qui est de dire : il faut compenser les impacts résiduels. Si par exemple, vous touchez une zone humide et qu'il n'y a pas d'autre solution, il faut, ailleurs, réaménager une zone humide que globalement, la nature n'y perde pas. Ça, c'est la partie qui est au début. En premier. C'est la partie « étude d'impact » qui a la charge du maître d'ouvrage.

Ensuite, on rentre dans une procédure qui s'élargit, qui va donc concerner des équipes administratives. Là aussi, j'ai simplifié en parlant de décisions publiques. Il y a une première étape qui est l'avis de l'autorité environnementale. C'est un très grand mot, mais c'est un mot consacré par le système européen. J'y reviendrai tout à l'heure. L'autorité environnementale, c'est une équipe administrative qui est indépendante du maître d'ouvrage, qui est aussi indépendante du décideur (pour ce type de projet, c'est une équipe de la DREAL) qui regarde l'étude d'impact et qui dit ce qu'on peut penser de la qualité de l'étude d'impact. Est-ce que l'étude d'impact est de bonne qualité ? Est-ce qu'il y a des points qui restent à améliorer ? Et cet avis de l'autorité environnementale est un avis qui est public et qui est mis à disposition du public pendant l'enquête publique pour que le public soit éclairé sur l'étude d'impact que l'on présente. C'est une façon de répondre à la question : « Est-ce que les études d'impact sont correctes ? Est-ce qu'elles sont biaisées ? Etc. ». Il y a un contre-poids si je puis dire, à ce niveau-là.

Ensuite, il y a des étapes que vous connaissez, je suppose, qui sont les enquêtes publiques, les avis des Conseils départementaux et la décision qui, en général, est une décision préfectorale. Je ne vais pas détailler. S'il y a des questions sur ce point, nous avons deux responsables de l'administration dans la salle. Un responsable de la DDT

qui parlera peut-être plutôt des questions d'eau, et un responsable de la DREAL au niveau régional qui parlera plutôt des questions de biodiversité. Mais s'il y a des questions sur ces procédures, je renverrai à leur expertise.

On va passer aux étapes suivantes. Où en est-on ? Là, je parle sous le contrôle du maître d'ouvrage : Pierre & Vacances Center Parcs. Ce que nous savons nous, mais ils vous l'expliqueront mieux que moi après, c'est que l'état des lieux, l'état initial a été réalisé. Il peut encore toujours être un petit peu amélioré, mais ils ont ce document. Et ce document a été mis en ligne cette semaine sur le site du débat. Et donc, ils vont rentrer, mais là c'est aussi à eux de vous le dire, dans l'étape suivante : quels sont les impacts ? Comment peut-on les éviter, les réduire, les compenser, etc. ? Ça, c'est pour situer ça. On est en amont de la phase d'une enquête publique terminée. C'est normal. Le débat public a été fait pour être en amont pour que l'avis du public puisse influencer le projet. Donc, si on est en amont, forcément, tout n'est pas terminé.

Transparent suivant. On a prévu de découper le débat en cinq thèmes. On va parler d'eau, de zones humides et, comme ça a été demandé hier soir, des eaux pluviales et des eaux de baignade. On va parler de nature et donc, là, vous allez retrouver la question de Natura 2000, l'étang du Rousset et les espèces protégées qui est un grand classique de ces aménagements. On parlera après d'énergie sur ce point.

On va passer à l'étape suivante. L'horaire, comme le disait la présidente, pour chaque thème, on va avoir l'état initial présenté par Center Parcs ou par ses prestataires, avec éventuellement, si on peut le faire, des premiers éléments sur les impacts et la façon dont ils peuvent être traités. Ça, c'est une intervention de Pierre & Vacances ou de ses conseils. Ensuite, questions-réponses et débats. Et à la fin de chaque thème, j'essaierai de résumer des points où il me semble que dans la salle, il a été demandé qu'un approfondissement soit nécessaire. Le fait qu'on soit en amont fait que s'il y a des points sur lesquels vous estimez après débat qu'il y a un point de vigilance particulière à faire passer au message et à Center Parcs, bien sûr, et aussi aux responsables de l'administration qui sont dans la salle, on va le noter. C'est la production du jour.

Sur le temps, j'ai mis un horaire de principe. On va bien voir, c'est pour fixer. Mais vous voyez que sur quatre thèmes, en fait il y en a cinq (la nature, il y a deux thèmes, mais on traitera peut-être les deux ensemble), si on passe une demi-heure sur chacun, ça fait deux heures de réunion. Ce n'est probablement pas exactement ce qu'on fera parce qu'il y a toujours une dynamique dans les réunions. Et je pense que le premier thème qui supportera la présentation la plus lourde du bureau d'études, et le troisième, « nature », seront un petit peu plus longs. Le deuxième, peut-être un petit peu plus court. On verra ça à l'expérience. Mais retenons l'ordre de grandeur. Une demi-heure à peu près par thème. Règle du jeu, la même que d'habitude. On demande que l'exposé initial ne dépasse pas la moitié du temps pour qu'on ait du temps pour discuter, poser les questions et produire nos points de vigilance qui sont notre production du jour.

S'il y a des questions sur la méthode qu'on vous propose de suivre, je pense qu'il faut les écouter maintenant. Sinon, on va passer au premier thème. Mais je vais d'abord voir s'il y a des questions sur ce point.

Thierry GROSJEAN, président de la CAPEN71, France Nature Environnement

C'est juste une remarque. Je suis allé sur le site puisqu'on m'avait informé qu'il y avait les données concernant... Pardon, excusez-moi. Thierry GROSJEAN, président de la CAPEN71 qui est une confédération d'associations agréées au plan départemental. Je suis allé sur le site. D'ailleurs, je n'ai pas pu ouvrir le fichier. Je ne sais pas s'il y a d'autres personnes qui ont eu les mêmes problèmes que moi. Mais je trouve quand même un peu dur à avaler que pour une réunion qui se passe aujourd'hui, on ait l'état initial du site seulement maintenant. Quand on ne peut pas discuter, moi je ne peux pas avaler, même si j'avais pu l'ouvrir, je ne peux pas avaler plus de 100 pages dans la matinée pour les restituer le soir. C'est un petit peu un travers qu'on retrouve pas mal quand on parle de grands chantiers d'aménagement du territoire. On retrouve ce même type de problème.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci Monsieur. Nous en prenons note. Simplement, ce n'est pas... Je ne réponds pas.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Philippe, on me dit qu'en fait, ça a été mis sur le site il y a une semaine.

Intervenante

Ça a été mis vendredi en ligne.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Vendredi dernier, ça fait une semaine. On est vendredi. On est samedi. Ça fait plus d'une semaine.

Thierry GROSJEAN, président de la CAPEN71, France Nature Environnement

J'ai été informé mercredi.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

C'était sur le site auparavant, Monsieur. Ce n'est pas grave. Mais ce n'est pas hier. Voilà.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci de cette précision. Est-ce qu'il y a une deuxième question éventuellement de méthode ? Sinon, je vais vous proposer qu'on rentre tout de suite dans le vif du sujet. La parole est à Pierre & Vacances. Nous abordons la question de présentation de la démarche d'état initial et ensuite, nous abordons les questions de zones humides. Monsieur MAGNIER ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Bonsoir à tous. Éric MAGNIER, Pierre & Vacances Center Parcs. Je suis directeur grand projet au sein du groupe. Beaucoup d'entre vous m'ont déjà vu, j'imagine. Je vais simplement pour commencer, introduire le bureau d'études environnementales Confluences qui a réalisé pour nous l'état initial que Monsieur QUÉVREMONT évoquait tout à l'heure, qui concerne aussi bien ce qui est baptisé « l'eau », que les espèces protégées ou la nature tels qu'on les a vus sur la présentation tout à l'heure.

Le bureau d'études Confluences nous a accompagnés depuis un an pour réaliser ce qui s'appelle les inventaires « faune-flore » qui doivent se réaliser sur quatre saisons. On a pu obtenir la synthèse de ces inventaires il y a environ quelques semaines. Les inventaires ont été terminés il y a quelques semaines, trois ou quatre semaines si je ne m'abuse. C'est pourquoi les inventaires ont pu être mis en ligne il y a environ une semaine. Gwenaëlle LE QUÉRÉ du cabinet Confluences va déjà en faire une présentation rapide qui permettra que chacun ait le même niveau d'information.

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Bonjour à tous. Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences. Je vais vous présenter effectivement le résultat des investigations que l'on a menées depuis qu'on a été missionné par Pierre & Vacances pour ce projet.

Je vais aller rapidement parce qu'effectivement, c'est quelque chose que Monsieur QUÉVREMONT vient de vous présenter. C'est le contexte réglementaire dans lequel ces études environnementales sont menées. Il y a effectivement un certain nombre de procédures auxquelles le projet sera plus que vraisemblablement soumis. Il y a, un peu hors projet, le PLU qui est en cours d'élaboration par la Commune, qui fait l'objet d'une évaluation environnementale. C'est déjà un sujet qui est traité à l'échelle de la commune. Et pour le projet lui-même, le projet sera soumis à un certain nombre de procédures qui seront un dossier au titre de la loi sur l'eau, une demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation des coupes d'arbres qui sont nécessaires à la réalisation du projet, une étude d'impact accompagnant les permis de construire que j'ai oublié de citer. Et vraisemblablement, une demande de dérogation « espèces protégées ». Il y a un certain nombre d'autres procédures qui seront menées en parallèle et qui ne sont pas directement liées à l'environnement et que je n'évoque pas. Ce sont tous les diagnostics préalables qui sont liés à l'archéologie, etc.

On reprend un peu ce que disait Monsieur QUÉVREMONT tout à l'heure. Effectivement, la réalisation des inventaires permet la détermination des enjeux sur le site et ses abords, avec une mise en perspective d'un contexte local. Au moment de l'élaboration du plan-masse, on a un travail qui consiste à échanger avec le maître d'ouvrage de façon à intégrer dans l'élaboration de ce plan-masse l'ensemble des enjeux qui ont été mis en évidence par les états initiaux. C'est là qu'on aborde principalement la problématique de l'évitement. C'est-à-dire que c'est bien dans le calage du projet, c'est quand le projet s'élabore qu'on arrive à faire de l'évitement. Ce n'est pas quand le projet est bouclé qu'on peut éviter les incidences. C'est bien d'élaborer un plan-masse sur la base sur la base des enjeux quand ils ont été définis. Ensuite, on affine au fur et à mesure le diagnostic avec l'analyse des

incidences dans l'objectif de réduire ces impacts qui n'auront pu être évités dans l'élaboration du plan-masse. Puis, proposer en dernier lieu des mesures compensatoires dans la démarche qui vous a déjà été citée et qui est réglementaire : éviter, réduire, compenser.

Voilà la façon dont nous sommes intervenus sur ce projet. D'abord, un pré-diagnostic qui a eu lieu en 2014, de janvier à mars, avec une définition du contexte réglementaire. Le contexte réglementaire, ce sont tous les zonages environnementaux qui existent sur le secteur, les ZNIEFF, les Natura 2000, etc. pour déterminer dans quel secteur, à quel type de contraintes le projet pouvait avoir à faire face. Une première approche des enjeux faune-flore, même si entre janvier et mars, les enjeux faune-flore sont abordés de façon un peu partielle. Et une première consultation des organismes instructeurs du dossier : la DDT et la DREAL. Ce sont des organismes que l'on rencontre très tôt dans l'élaboration de ces inventaires parce qu'on leur propose des protocoles d'investigation avant de les démarrer de façon à ce qu'ils puissent les valider. On a eu un certain nombre d'échanges, que ce soit avec la DDT sur les aspects liés à l'eau, quels sont les points sur lesquels on fait les investigations, quel type d'investigation ? On est allé relativement dans le détail. Des analyses d'eau, c'est sur quel paramètre ? Et la DREAL de la même manière, en particulier sur les inventaires faune. Sur quels groupes les inventaires doivent-ils porter ? Les protocoles que l'on propose sont-ils pertinents ? Voilà. Ça, ce sont des échanges qui ont lieu tout à fait en amont. À partir de là, on lance des inventaires qui couvrent l'ensemble des quatre saisons et qui ont donc eu lieu sur un an, de mars 2014 à mars 2015. D'où aussi le fait qu'on ne puisse pas diffuser une information complète avant une période comme celle-ci puisqu'on a terminé les inventaires fin mars, même s'il nous reste encore quelques petites choses soit à dépouiller, soit à compléter.

Ces inventaires permettent de caractériser les milieux aquatiques, de limiter d'éventuelles zones humides. Et tous les inventaires amphibiens, oiseaux, insectes, mammifères, etc., la flore et les habitats, y compris les bryophytes puisque ce sont des groupes qui faisaient l'objet de peu d'investigation préalablement. Mais comme il y a un certain nombre d'espèces protégées dans ce groupe dorénavant, ce sont aussi des investigations très particulières qui ont lieu sur ces plantes.

Ça, c'est une carte tout à fait générale de localisation. Dans les cartes qui ont été diffusées, vous retrouverez ces deux périmètres. On a travaillé à une échelle, encore une fois, on se replace en mars 2014. On travaille sur un périmètre qui est la zone que le futur PLU classe en AUL, c'est le périmètre orange, c'est le périmètre que la commune envisage d'ouvrir pour cet aménagement de loisirs. Il n'est pas strictement égal au site d'emprise du projet dans le DMO. Je vous le dis pour que vous ne nous fassiez pas la remarque. Ce n'est pas exactement la même chose. On est bien sur le périmètre AUL du futur PLU. Et ce qu'on appelle une zone d'étude, c'est-à-dire qu'on ne s'intéresse pas stricto sensu au site qui va être aménagé, on va un peu au-delà. On va même largement au-delà de cette zone d'étude pour un certain nombre de groupes. Là, ce qu'on appelle « zone d'étude » ici, c'est vraiment les secteurs qui ont fait l'objet des mêmes investigations que le site d'emprise du projet lui-même.

Quelques éléments factuels sur la caractérisation du projet avec sa topographie. Je pense qu'en parcourant le site, vous vous êtes probablement aperçus qu'il y avait une topographie qui était relativement marquée, avec une déclivité d'une centaine de mètres à peu près. La voie qu'on a parcourue, traversant le site comme ça, on a vu se dessiner, probablement l'avez-vous remarqué, un certain nombre d'axes d'écoulement qui sont relativement visibles sur le secteur. Ce qui permet de découper la zone en deux grands bassins versants : toute la partie nord est raccordée directement au bassin versant de l'Arconce. Ça représente environ 75 % du site. Et la partie sud se raccorde sur un petit cours d'eau qui s'appelle l'Arconce... Pardon, excusez-moi : la Recorne, qui est au Sud et qui rejoint l'Arconce plus en aval.

Ça, ce sont les grands cours d'eau qui sont identifiés localement. On a aussi parcouru l'ensemble du linéaire des écoulements (ça représente 6 km de secteurs d'écoulement), de façon à pouvoir caractériser l'ensemble des écoulements qui sont présents sur la zone, mais qui ne sont pas identifiés dans les documents type IGN, etc. Donc, on a parcouru l'ensemble de ce linéaire de façon à décrire l'ensemble de ces écoulements. Sur la base de cette description, c'est ce qui a permis en appliquant une méthodologie qui est proposée par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, de caractériser ce qui est du domaine du cours d'eau et ce qui ne l'est pas. Un écoulement ne veut pas dire cours d'eau. Le fait que ce soit un cours d'eau, ça donne un statut à un écoulement. On identifie sur le site des cours d'eau permanents. Il y en a trois qui sont présents ici, avec des parties qui peuvent être des cours d'eau temporaires puisque vous verrez par la suite qu'on a fait des mesures de débit qui montrent qu'il y a un certain nombre de cours d'eau qui s'assèchent en été. Et des écoulements qui sont présents, mais qui ne recouvrent pas l'ensemble des caractéristiques pour être qualifiés de cours d'eau.

Voilà les mesures qu'on a réalisées. Ce sont des secteurs qui souvent, sont assez peu caractérisés. C'est-à-dire qu'il y a des stations qui mesurent le débit, qui mesurent la qualité, etc., qui sont suivies soit par la DREAL, par le Département, etc., mais qui sont en général beaucoup plus en aval sur des cours d'eau plus importants. Donc là, pour bien caractériser l'état des écoulements, on a fait un certain nombre de mesures de débit. Vous voyez, sur toutes les stations qui sont ici, on a fait quatre mesures de débit dans l'année pour caractériser : est-ce que ce sont des écoulements permanents, pas permanents, quel est le niveau de débit que l'on peut mesurer dans ces cours d'eau ou dans ces écoulements ? Donc, on observe sur un certain nombre de stations, des assèchements

estivaux. Mais assez rapidement, sur les cours d'eau qui sont ici, même s'ils sont relativement petits, ce sont quand même des cours d'eau permanents.

Sur ces cours d'eau toujours, sur le site et en aval du site, des mesures de qualité ont été réalisées. Qualité physico-chimique, qualité biologique avec un indice qui a été choisi en concertation avec la DREAL qui est I2M2. Il y avait un ancien indice qui qualifie l'hydrobiologie, un secteur qu'on appelait IBGN. Et donc, là, on a fait un I2M2 en anticipant une règle qui va s'appliquer à partir de 2016. Et un certain nombre de pêches électriques. On a sollicité la fédération de pêche du département pour réaliser des pêches électriques sur deux points. Deux pêches électriques sur chaque point ont été réalisées.

Rapidement, ce qu'on voit : je crois qu'on distingue mal les couleurs. Je suis désolée. On distingue mal entre le bon et le passable.

Intervenante du public

On ne voit rien.

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Vous ne voyez rien ? Vous consulterez le document qui est en ligne. J'espère qu'elle sera plus lisible. Parfois, les projections donnent des couleurs un peu dégradées. Je vais quand même vous en donner la synthèse. L'état des cours d'eau du secteur varie entre bon et passable. Par rapport à l'objectif qui est défini au niveau du SDAGE avec des dégradations qui sont principalement liées à des diminutions de saturation de l'oxygène et à des taux de matière organique qui sont relativement élevés. Donc, des cours d'eau qui sont dégradés par un niveau d'eutrophisation relativement important, qui sont liés à de l'exploitation.

Concernant les pêches électriques, on a aussi un indice poissons rivière qui est caractéristique d'une mauvaise qualité. Ce sont des cours d'eau qui sont très influencés par les plans d'eau qui se trouvent en amont. Il y a un certain nombre de poissons d'eau close qu'on retrouve dans les inventaires qui font que ça décline l'indice poissons rivière qui est mesuré sur ces différents points.

Deuxième thématique. Ça, c'était les eaux superficielles. Deuxième thématique, les zones humides. On a fait un certain nombre d'investigations pour rechercher, caractériser les zones humides, même si on était assez largement en dehors des enveloppes, derrière des zones humides qui concernaient uniquement la vallée. Mais l'observation de la flore démontrait déjà qu'il y avait un certain nombre d'associations végétales qui étaient caractéristiques de zones humides. Donc, on s'est basé sur ces inventaires pour faire des sondages pédologiques pour caractériser et préciser l'extension de la zone humide. Ces sondages pédologiques, je crois qu'on en a fait une cinquantaine. 43. Ce sont soit des sondages à la pelle mécanique. Ce sont des sondages qui vont suffisamment profond pour avoir une bonne caractérisation des sols et bien observer les traces hydromorphiques qui permettent de caractériser ce qu'est une zone humide, complétés par des sondages à la tarière manuelle. On creuse et on recherche une trace d'hydromorphie. Ça, c'est la carte qui n'était pas très nette non plus. Je suis près, donc je ne la vois pas bien. Elle montre quels sont les secteurs qui ont fait l'objet de ce type d'investigation. Voilà les résultats. Les résultats montrent que (ça, je pense que chacun était capable d'imaginer) l'ensemble de la vallée est en zone humide. Ce n'est pas une grande surprise. On a aussi l'abondance des écoulements ici, qui sont en zone humide. On a aussi des secteurs de stagnation d'eau qui sont liés au fait que l'ancienne voie ferrée est parfois en remblais avec des ouvrages de franchissement qui ne sont pas très bien conçus ou pas très bien dimensionnés, qui font qu'il y a des stagnations d'eau qui sont observées et qui créent ce type de zones humides. Autour de l'étang Jarrat, c'est pareil. On est un peu dans le même système. Elle est très humide, associée au cours d'eau dans la partie sud. Et on a effectivement cette grande tâche qui fait un peu plus de 10 ha, entre 12 ha et 13 ha, qui présente effectivement une végétation caractéristique de zones humides et dont les critères pédologiques confirment le caractère humide. On a l'ensemble de cette zone qui est caractéristique d'une zone humide.

Je crois que j'ai fini pour cette partie.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Nous avons demandé de s'arrêter à ce niveau-là. On reprendra après sur l'exposé « nature des inventaires ». On est donc sur l'inventaire. Mais la suite de la procédure, c'est la démarche éviter, réduire, compenser. Je vais demander cette fois-ci à Center Parcs, Monsieur MAGNIER, en présence de zones humides, est-ce que vous savez déjà ce que vous allez faire ou est-ce comment vous pouvez nous expliquer la méthode que vous allez employer pour appliquer cette fameuse démarche éviter, réduire, compenser ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Voilà. À partir de cet inventaire qui vient de vous être présenté, on a initié le travail du plan-masse que Gwenaëlle vous a indiqué. Lors de la visite du terrain tout à l'heure, je pense qu'on a pu tout au moins expliquer à certains d'entre vous comment le plan masse qui jusqu'à présent n'était qu'une première intention, celui qui figure dans le dossier du maître d'ouvrage et sur le site de la CPDP, ce plan-là fait l'objet d'un premier travail consistant à éviter, je dirais presque à 100 %, mais il peut y avoir certainement encore quelques améliorations, éviter donc d'impacter l'ensemble des zones humides qui ont été inventoriées et qu'on a sur cette carte. Il y a une deuxième version du plan-masse qui a pu être présentée tout à l'heure à certains d'entre vous et qui va être mise en ligne sur le site dans le milieu de la semaine prochaine au plus tard. Le plan-masse a subi des évolutions assez notables puisqu'une zone de cottages qui était implantée à l'ouest du terrain, là où se trouve cette zone humide d'une dizaine d'hectares qui vous a été présentée, une autre modification... On la voit, je pense. C'est toujours la même. Bien sûr, toutes les petites zones bleu ou bleu clair qui figurent sur cette carte ont été évitées également dans le plan-masse. Il peut y avoir éventuellement des traversées uniquement. Et une autre modification importante du plan-masse consiste à avoir écarté tout aménagement, toute implantation de construction de la zone de l'étang Jarrat au Sud. On a donc dégagé toute une zone qui fait (vous m'interrompez si je me trompe) plus de 150 m de large, pour éviter aussi tout impact sur cette zone qui, je le rappelle, n'est pas l'intérieur du site, mais qui malgré tout est limitrophe. C'est la première étape qui va se poursuivre puisque petit à petit, nous allons intégrer, quand on va entrer dans le détail de la conception du projet, je rappelle quand on en est au stade simplement de ce qu'on appelle nous « un programme ». Il n'y a pas encore eu de travail de conception à proprement parler du projet. C'est sur la base de ce plan-masse corrigé que vous allez pouvoir consulter en milieu de semaine prochaine, que sera annoncé si le projet se confirme, le travail des architectes.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. On est dans cette première halte pour le jeu des questions-réponses et éventuellement pour l'identification de points de vigilance pour la suite. Qui souhaite prendre la parole ? Si vous le souhaitez. Je vous rappelle la petite règle qu'on vous demande, c'est de vous annoncer distinctement de telle manière à ce que l'enregistrement puisse vous identifier. Vous avez la parole.

Jean-Paul GODIN, habitant de la région de Montceau-les-Mines

Oui, bonjour. Jean-Paul GODIN, j'habite la région de Montceau-les-Mines. J'ai quelques questions à poser, notamment à propos des ruisseaux et des rivières et sur le système d'assainissement. Comme on a pu le voir aujourd'hui, on est déjà en période d'étiage, ou alors je ne sais pas ce qu'on appelle « période d'étiage ». Donc, le débit... On a eu des débits inférieurs à 100 l/heure ou à 20 l/heure. C'est plutôt dans cet ordre qu'on se trouve déjà à l'époque actuelle. Donc, on se dit qu'au mois de mai, juin, juillet, août, septembre jusqu'en octobre, il y a de grandes chances qu'on conserve cette période d'étiage. Donc, sur le dossier technique d'assainissement, il était écrit qu'il allait y avoir un réseau qui allait être refait, avec des travaux ponctuels sur le réseau actuel. Est-ce que ces travaux ponctuels consistent à mettre des déversoirs d'orage ? C'est-à-dire qu'il me semble que c'est un réseau de type unitaire pour l'instant. C'est-à-dire que les eaux de pluie et les eaux usées sont mélangées. Ce qui arrive lagunage. Dans la future station, on suppose qu'il sera à nouveau activé et on suppose qu'on séparera bien les eaux usées des eaux de pluie. Première question.

Une autre question aussi concernant les eaux chaudes. Parce que je pense qu'il y a des eaux chaudes dans les jacuzzis, etc. à 30°. Il y a un renouvellement normalement du point de vue sanitaire, obligatoire, il me semble, tous les jours de cette quantité d'eau. Est-ce que c'est 1 450 litres par jour qu'on voit apparaître dans le dossier technique ? Je pense. Que deviennent ces eaux ? Est-ce qu'elles vont être rejetées dans la rivière ? Où est-ce qu'elles vont être jetées dans le réseau d'eaux usées ? Est-ce qu'il y aura une zone tampon ? Ce sont des eaux chlorées, etc. avec des traitements.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais proposer qu'on traite d'abord cette question. Sur la question du rejet des eaux de baignade, c'est le sujet que nous abordons ensuite. On va donc réserver cette question qui en gros dit : comment ça va se passer sur ce point ?

Sur l'autre question, nous avons discuté hier soir de l'ensemble des investissements qui seraient nécessaires, y compris la station d'épuration. Je ne suis pas sûr que le responsable du Conseil départemental et services... Il est là. Je vais lui proposer de répondre une deuxième fois. Mais très rapidement parce que la question a déjà été abordée. En plus, vous avez déjà répondu lors la dernière fois. Je vous demande de recommencer. Merci Monsieur.

Stéphane BERNON, Conseil départemental de Saône-et-Loire

Stéphane BERNON. Je travaille au sein des services départementaux. On appuie la commune de Marizy au niveau technique pour le volet assainissement. Donc, le réseau de Marizy est un réseau séparatif qui était anciennement unitaire, mais qui a été passé en séparatif. Aujourd'hui, il est totalement en séparatif. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a plus d'eau pluviale qui arrive dedans. On a identifié quelques branchements qui ne sont pas séparés. Ce sont des choses auxquelles il faut remédier. Il y a aussi des problèmes d'infiltration d'eaux qui sont dans la nappe et qui arrivent à rentrer dans le réseau par certains regards. Là aussi, ça a été répertorié lors du diagnostic qui a été fait. Sinon, c'est bien un réseau séparatif. Il n'y a aucun déversoir d'orage. Il n'y aura pas de perte ou de débordement sur le réseau avec un risque d'eaux usées qui rejoindrait directement le milieu naturel.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, je vous en prie.

Patrice NOTTEGHEM, écologue et naturaliste

Patrice NOTTEGHEM, je suis écologue en retraite et naturaliste en activité. Une petite remarque d'abord. Je crois que c'est un abus de langage de parler de station d'épuration. Une station d'épuration, ça n'existe pas. On ne rend pas de l'eau pure à la rivière. C'est une usine de traitement d'eaux usées ou une usine de dépollution. Mais appelons un chat un chat. Il ne faut pas se tromper. On transforme la pollution par la matière organique en une pollution minérale. Ce n'est pas tout à fait de l'eau pure.

Mais c'était à propos des inventaires zoologiques et de l'impact sur la faune. Il y a quelque chose qui passe souvent inaperçu. Comme on n'a pas encore connaissance de l'étude d'impact... C'est la pollution lumineuse. Il y aura des installations individuelles, mais aussi des installations des grands équipements, notamment si j'ai bien compris, une grande bulle qui sera forcément éclairée le soir lorsque les journées seront courtes. Et donc, on connaît les effets très graves de la pollution lumineuse qui apparaît dans un espace qui en était indemne jusque-là, pour les insectes. C'est une catastrophe. Je peux vous citer un exemple au Creusot où j'habite, on a éclairé un jour parce qu'on trouvait que c'était bien, une grande cheminée patrimoniale. Il y a eu des nuages d'insectes et un grand nombre de chauves-souris qui venaient manger les insectes. Aujourd'hui, il n'y a plus un insecte. On a asséché le territoire en papillons nocturnes. Y a-t-il eu des investigations spécifiques sur les insectes nocturnes ? Ça, c'est une atteinte à la biodiversité qui est très importante. Comment éviter, réduire, compenser, je ne vois pas trop comment, mais enfin : en tout cas, au niveau de l'étude, qu'en sait-on ?

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Sur la partie étude de l'existant.

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Sur la partie faune que vous évoquez, ce sera la deuxième partie de la présentation où effectivement, on va établir quelles sont les sensibilités qui peuvent avoir été inventoriées sur le site d'espèces qui pourraient être influencées par la pollution lumineuse. À ce stade, on présente les états initiaux. Donc effectivement, on essaie d'identifier quelles sont les espèces qui sont présentes sur le site. De façon indirecte, quand on inventorie un certain nombre de chauves-souris, un certain nombre d'insectes, on peut anticiper des problématiques d'incidences liées à la pollution lumineuse.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Nous gardons la question après l'exposé nature et nous verrons s'il y a matière à un point de vigilance en fonction de ce que vous nous avez dit. Là-bas, dans le fond ?

Claire MALLARD, Europe écologie les Verts

Oui, bonjour. Claire MALLARD, Europe écologie les Verts. Au sujet des zones humides, si j'ai bien compris pour l'instant, on est à un état initial. Si je m'en réfère à l'étude d'impact, on voit que l'état initial qui a été établi devra

être complété et vérifié par des études de terrain. Si c'est le cas, les avez-vous envisagées ? Avez-vous envisagé dans un second temps de revoir également le plan de masse suite aux études de terrain qui ont été faites ?

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je crois, Madame, que la réponse a déjà été apportée depuis le début de la réunion. Il y a eu une présentation d'un travail. Les points qui sont notés ici sont des points de sondage. C'est un aspect de terrain. Monsieur MAGNIER, pour le compte de Center Parcs a expliqué comment il avait fait évoluer le plan-masse en fonction de ce point. Ça peut toujours être amélioré, mais il y a déjà eu la réponse à votre question. Est-ce que vous pouvez préciser au-delà de cette réponse ce que vous souhaitez obtenir ?

Claire MALLARD, Europe écologie les Verts

C'était juste pour vérifier parce qu'en fait, dans l'étude d'impact, les 43 sondages sont bien notés. À moins que j'interprète mal, apparemment, c'est surligné page 18 : le diagnostic doit être de nouveau complété par des études de terrain. On a les deux. Il y a une ambiguïté ou j'ai mal interprété.

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Je vais répondre très simplement. Vous voyez sur la carte qu'il y a des zones bleues « zones humides effectives », qu'il y a des zones en bleu clair « zones humides anthropiques » et en turquoise, des « zones humides potentielles ». C'est effectivement marginalement, vous voyez marginalement, un certain nombre de secteurs sur lesquels on n'a pas pu déterminer de façon certaine la présence de zones humides. Pour des raisons extrêmement techniques d'une tarière qui ne s'enfonçait pas suffisamment profondément pour avoir l'intégralité du sondage qui permet d'établir si oui ou non, c'est en zone humide. Elle est donc classée aujourd'hui « potentielle ». C'est très marginal. Sur les deux autres secteurs qui sont attenants à la grosse zone humide du Sud-Ouest, c'est pour des problématiques de caractérisation des habitats qui sont en pro parte et sur lesquelles très simplement, il y a quelques joncs dans la forêt qui ne sont pas caractéristiques au sens de l'arrêté, mais qui avait incité à l'intégrer au départ dans la zone humide. On a quelques sondages à faire pour confirmer et on le met dedans, on ne le met pas dedans. Mais ça reste très marginal. Vous le voyez sur la carte.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci madame. Je vais appliquer le mode d'emploi que nous utilisons tout à l'heure. Même si c'est marginal, je comprends qu'il y a une démarche à terminer. Nous notons que dans la salle, c'est un point de vigilance qui fait partie de nos recommandations. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui ? Je vous en prie.

Thierry GROSJEAN, président de la CAPEN71, France Nature Environnement

Thierry GROSJEAN, toujours. CAPEN71, membre de France Nature Environnement et du collectif Geai du Rousset. Je m'interrogeais. L'intérêt de cette journée était aussi de constater de visu que nous sommes dans des zones forestières humides. Ce sont des milieux particulièrement rares, sensibles. Et il existe, comme ça a été mentionné, un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne. La première question, c'est de savoir si dans l'état des connaissances actuelles où j'inclus le document que je n'ai pas encore pu découvrir, je voudrais savoir si le SDAGE avait été consulté et si on avait demandé un avis à son comité scientifique. C'est la première question.

Je voudrais ensuite dire combien les impacts sur ces milieux humides, à notre avis en tout cas plus de 10 ha sur le site, auront d'importance (la question a été soulevée) dans les années à venir, et je n'ai pas vu jusqu'à présent, en tout cas ce n'était pas dans le DMO et dans les documents que j'ai pu consulter, de véritables réflexions concernant l'évolution climatique. Elle va concerner également la forêt, mais elle concernera, on le sait, l'alimentation en eau. Il y a pourtant des études, des réflexions. Nous, on les a mis en ligne pour attirer votre attention. On nous donne rendez-vous dans 20 ans. Mais dans 20 ans, on ne sait pas quelle sera cette situation. Elle peut avoir un impact tout à fait catastrophique sur l'ensemble de la région. On voit bien qu'on est sur des queues d'étangs solidaires qui seront nécessaires pour l'alimentation en eau du Center Parcs. Center Parcs, quand il nous dit qu'il va faire des économies d'eau, dans sa grande vertu environnementale, économiser le gaspillage, pour moi, ce n'est pas des économies.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais prendre les trois questions dans l'ordre. Première question : est-ce que les règles du SDAGE... Je vais peut-être détailler la question en ce qui concerne un regard vers le SDAGE futur. Est-ce qu'on a regardé ce que ça allait donner ?

En ce qui concerne la question du conseil scientifique, je poserai plutôt la question à l'administration parce que je ne suis pas certain qu'un maître d'ouvrage puisse poser directement la question au conseil scientifique.

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Sur le SDAGE, je le redis, on est en phase de détermination des états initiaux. Le SDAGE Loire-Bretagne est un document existant et la projection sur 2016–2021 présente un certain nombre d'éléments qui commencent à être reconnus. Donc, nécessairement, c'est un document qui sera pris en compte. D'une part parce qu'un des éléments d'un dossier « loi sur l'eau », c'est de justifier la compatibilité d'un projet avec le SDAGE. Donc, ça paraît complètement incontournable. Nécessairement, le SDAGE sera pris en compte dans l'ensemble des préconisations qu'il donne puisqu'on devra justifier de la compatibilité du projet avec le SDAGE.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais vous proposer de répondre aussi tout de suite à la question sur le changement climatique. Après, on basculera dans le conseil scientifique. Est-ce que dans l'étude d'impact qui est prévue, l'impact du changement climatique sera pris en compte et si oui, comment ?

Question pas facile, mais il faut répondre aux questions, même celles qui ne sont pas très faciles.

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Sur le changement climatique, il y a un certain nombre de documents qui sont en cours. Vous parliez du SDAGE, on peut parler du schéma régional climat air énergie qui évoque un certain nombre de ces sujets et qui pose un certain nombre d'hypothèses qui nous incitent à une vigilance sur les aspects liés aux étiages potentiellement plus sévères qui pourraient survenir, ou sur des pics d'apports de pluie plus importants, ou un décalage de pluie par rapport à ce qui peut être observé. Ça reste à affiner. Nécessairement, ces schémas (schéma régional climat air énergie), les études d'impact devront prendre en compte ces documents. Nécessairement, l'ensemble des éléments qui sont présents dans ces documents devra être intégré dans les études. Je ne sais pas si je réponds assez précisément à votre question.

Thierry GROSJEAN, président de la CAPEN71, France Nature Environnement

C'est nécessairement très imprécis puisque ces études ne sont pas terminées. J'attire quand même votre attention sur le fait qu'il y a un certain nombre d'études qui commencent à donner à peine des études précises sur le secteur, notamment le secteur du Charolais-Brionnais où il y aura une grosse importance en matière d'hydrographie avec les haies qu'on n'a pas beaucoup vu développer. Les haies et les chemins ruraux. Ça va avoir une certaine importance. Le rôle de la forêt dans les pluies.

Et une petite question qui me vient aussi. Je sais qu'il y a un comité de rivière Arconce. Est-ce qu'il a donné un avis ?

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vous en prie, Madame.

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Je réponds aussi. Effectivement, ce syndicat a été consulté de notre part. On a consulté l'animatrice de ce schéma qui, à ce jour, ne nous a pas donné d'information.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais reposer la question concernant le conseil scientifique. Je vais proposer soit au responsable de la DREAL, soit au responsable de la DDT : comment consulte-t-on le conseil scientifique et quel est le rôle du conseil scientifique de bassin ?

Marc EZERZER, DDT de Saône-et-Loire

À ma connaissance, il n'existe pas de conseil scientifique dit « du SDAGE ». Oui, pardon. Je vais me présenter. Je suis responsable du service Environnement, eau, nature, biodiversité, forêt, risques, à la DDT de Saône-et-Loire. Donc, c'est nous qui serons effectivement amenés à instruire les dossiers d'autorisation, notamment sur les questions d'eau, sur les questions de forêt, défrichement, et éventuellement en lien avec la DREAL, sur les questions d'espèces protégées.

Sur la question du conseil scientifique du SDAGE, honnêtement, je ne le connais pas. Je connais un conseil scientifique probablement de l'Agence de l'eau. C'est peut-être à ça que vous vouliez faire référence. Voilà. Le conseil scientifique de l'Agence de l'eau, à ma connaissance, en tout cas de ce que je sais, on ne le consulte pas de manière systématique sur l'ensemble des projets. Je n'ai pas eu connaissance de ce type de consultation. En gros, nous, administrations départementales, sommes amenées effectivement à nous assurer que le SDAGE est effectivement respecté et que le projet prend en compte les obligations liées au SDAGE. Mais à ma connaissance, il n'y a pas de procédure systématique de consultation du conseil scientifique de l'agence.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci de cette réponse. Nous allons continuer quelques questions sur les zones humides et passer à la suite. Peut-être deux questions si vous le permettez.

Thierry GROSJEAN, président de la CAPEN71, France Nature Environnement

Je voudrais très simplement, très brièvement, je m'excuse. On peut... J'ai fait partie de l'agence, j'ai représenté les associations à l'agence de Rhône Méditerranée Corse. Également à Loire-Bretagne. Le conseil scientifique peut être saisi par n'importe quel membre du Conseil d'administration, plusieurs membres du Conseil d'administration. Donc, si l'administration et Center Parcs ne le font pas, c'est la réponse que je voulais avoir, les usagers de l'eau que nous sommes, les associations le feront auprès de leurs représentants.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Vous parlez là de Loire-Bretagne ou de RMC ?

Thierry GROSJEAN, président de la CAPEN71, France Nature Environnement

Les deux.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord. Écoutez, nous le notons. J'avais parlé encore de deux questions...

Jean-Yves SELLIER, agent immobilier de Charolles

Je me présente. Jean-Yves SELLIER, agent immobilier à Charolles. Je connais très bien le secteur pour avoir d'ailleurs négocié à la vente notamment de deux étangs sur la Reconce. Je pense qu'il y a un événement qu'il faut noter pour ouvrir la réflexion. C'est la catastrophe naturelle du 4 novembre 2014 qui est venue à point à ce moment-là. Là, il y a vraiment un excès d'eau qui venait brutalement dans la Reconce, qui a fait des dégâts assez considérables à certains endroits. Je ne sais pas justement comment les scientifiques analysent ce gonflement qui, paraît-il, n'avait pas été observé depuis 49 ans. C'est le moment justement de l'intégrer à la réflexion générale.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais vous proposer de réserver cette question. Vous me le rappellerez si par hasard j'omettais. C'est lié beaucoup plus à la question des eaux pluviales qu'à la gestion des zones humides, tout au moins en première analyse.

Oui, je vous en prie.

Éric DAILLIE, habitant de Flagy

Éric DAILLIE à Flagy. Pouvez-vous m'indiquer où se trouve la route d'accès sud pour les services de secours ? Par rapport à cette zone humide qu'on voit sur le site, est-ce que cet accès serait positionné sur une parcelle qui n'appartient pas à Pierre & Vacances ? Et plus d'informations sur cet accès sud. Merci.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

L'accès sud, ça serait plus facile avec le plan-masse sous les yeux. C'est à peu près, si je ne m'abuse, par ici. En dehors des zones humides qui sont répertoriées sur ce plan. C'est une parcelle qui comme vous le voyez, n'est pas dans l'emprise foncière et qui appartient, à ma connaissance, à des propriétaires privés avec lesquels, bien sûr, ce sujet sera à régler.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Encore une question sur les zones humides ? Je crois qu'il y avait encore une demande de parole.

Claire MALLARD, Europe écologie les Verts

Oui, je reviendrai sur...

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais vous demander de répéter votre nom parce qu'à l'enregistrement, c'est quand même important.

Claire MALLARD, Europe écologie les Verts

Oui, je m'excuse. Claire MALLARD. Sur la gestion des conflits d'usage en matière de l'eau, il y aurait peut-être une piste intéressante et très concrète à étudier dans une région d'origine agricole, enfin, d'activité agricole, excusez-moi. Quel impact sur la consommation d'eau pour l'activité agricole afin que celle-ci ne soit pas déséquilibrée et que ça ne perturbe pas l'activité agricole ?

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Votre question, c'est : est-ce que Center Parcs va perturber l'approvisionnement en eau pour les agriculteurs ?

Claire MALLARD, Europe écologie les Verts

Pour l'activité agricole, tout à fait.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Par exemple, pour le bétail.

Claire MALLARD, Europe écologie les Verts

L'élevage, le bétail, la culture, etc. Je ne sais pas si on est en mesure, mais je trouve que ça serait quelque chose de très concret à avoir dans l'étude d'impact sur les années à venir dans ce que disait Monsieur GROSJEAN.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce que vous pouvez répondre à cette question ? Vous pensez qu'il y a un impact ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Écoutez, il me semble qu'il serait quand même plus facile que le Conseil départemental réponde à cette question qui a déjà été évoquée hier soir.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Vous faites allusion à des périodes où la restriction d'eau serait possible et la gestion se fait par des arrêtés préfectoraux dits communément « arrêté sécheresse ». La question a été évoquée hier. Je peux peut-être proposer au Conseil départemental de dire un mot et de rappeler la réponse qui a été faite hier. Après, nous passerons à la question suivante : les eaux de baignade et les eaux pluviales.

Stéphane BERNON, Conseil départemental de la Saône-et-Loire

Stéphane BERNON, Conseil départemental. Sur la sécheresse, ce qui a été évoqué hier, c'est que si restriction il y avait, elle s'appliquerait de la même façon à tous les usagers. Je ne peux pas en dire plus, mais c'est une décision préfectorale de restreindre à ce moment-là la distribution, sachant que l'alimentation en eau potable des personnes est toujours privilégiée. Après, pour la ressource en eau, ce qui a été dit aussi hier, c'est qu'il n'y a pas de risque que l'alimentation du Center Parcs se fasse au détriment d'autres usagers. Au niveau de la ressource qui sera utilisée, qui est le long de la Loire, qui n'est pas sur l'Arconce (les deux ressources d'ailleurs qui sont le long de la Loire), ce qui a été évoqué hier, c'est qu'aujourd'hui, elles sont exploitées à 60 % de leur capacité. Les prélèvements supplémentaires pour Center Parcs représentent 6 % de plus.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci de cette précision. Je dois ajouter que les responsables de Pierre & Vacances ont pris une position très claire sur la façon dont ils supporteraient les restrictions éventuelles. Évidemment, personne ne le souhaite. Et donc, en vous référant à l'enregistrement d'hier, vous pourrez entendre ce point très clairement. Madame MALLARD voulez rajouter un commentaire ? Très brièvement s'il vous plaît.

Claire MALLARD, Europe écologie les Verts

C'était juste un petit tac au tac puisque la discussion est intéressante. Est-ce que vous avez engagé une démarche un peu prospective sur les 10 à 15 ans à venir dans le cadre du réchauffement climatique des 2° ? On est vraiment dans cette démarche-là, à court, moyen et long terme.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais aussi vous prier de répondre brièvement parce qu'on est en train de dupliquer une partie du débat d'hier. Mais répondez quand même.

Stéphane BERNON, services départementaux de la Saône-et-Loire

C'est au syndicat des eaux qu'il faudrait poser la question. À ma connaissance, il n'y a pas eu cette réflexion, sachant qu'ils sont malgré tout très vigilants à l'état de leurs ressources puisque c'est l'ensemble de la population desservie par le syndicat qui en dépend. Les ressources le long de la Loire, avec les problématiques de la Loire, effectivement à la fois favorables avec le soutien d'étiage par le barrage qui est en amont et qui peuvent être défavorables par la divagation de la Loire qui peut parfois modifier un petit peu les capacités de la nappe alluviale dans laquelle est prélevée l'eau.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais vous proposer qu'on passe à l'étape suivante. Je n'oublie pas que je suis le gardien du temps comme l'a proposé la présidente tout à l'heure. Nous regardons maintenant la question de gestion des eaux pluviales et de gestion des eaux de baignade, des eaux de renouvellement de la baignade en application de la réglementation. Je

vais proposer à Monsieur MAGNIER d'expliquer quels sont les principes de base qu'ils appliquent dans ce cas-là. Après, nous passerons au jeu des questions sur ce sujet.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Merci. Je voudrais rappeler comme on vous l'a dit, que nous en sommes à ce stade au niveau des états initiaux. Le projet n'est pas encore au sens propre du terme établi. Le travail démarrerait sur la base des inventaires qu'on vient de voir. Donc, aujourd'hui, n'ayant pas de projets, on n'a pas d'architecture des constructions, que ce soient les cottages ou les équipements. Il est bien évidemment tout à fait impossible de décrire précisément les réseaux d'eau pluviale ou pas et la façon dont sera traité et géré l'ensemble de ces eaux de pluie de ruissellement. En revanche, bien sûr, on peut décrire les principes qui seront retenus et qui sont les suivants (ils sont d'ailleurs rappelés ou évoqués tout au moins dans le dossier) :

S'agissant de la plus grande partie du site, c'est-à-dire toutes les zones d'implantation des cottages, le système de gestion des eaux de pluie qui sera mis en œuvre, c'est un système baptisé « de traitement à la parcelle ». Le principe, c'est qu'il n'y a pas de réseau de récupération des eaux de pluie, de réseau en tout cas maçonné. Pas de tuyauterie. Pas de canalisation. Le principe, c'est qu'une goutte de pluie qui tombe sur le site doit pouvoir s'infiltrer dans le milieu naturel, dans le sol, le plus près possible de l'endroit où elle est tombée. Et donc, là où elle se serait infiltrée normalement. Ça veut dire que bien sûr, les eaux de pluie qui tombent sur les toitures des cottages, il n'y a pas de réseau de gouttières. Les eaux sont récupérées au pied des constructions, le plus près possible. Et via tout un réseau de fossés, de drains, de tranchées drainantes, de noues, etc. sont stockées le plus près possible de l'endroit où elles sont tombées, tranchées qui permettent aux eaux en question de s'infiltrer lentement, régulièrement, avec un débit régulé, de s'infiltrer dans le milieu naturel, c'est-à-dire dans le sol, le plus près possible de là où elles sont tombées. Ça, c'est le système de gestion des eaux de pluie qui sera mise en œuvre, qu'on met en œuvre sur l'ensemble de nos réalisations et qui sera mis en œuvre sur ce Center Parcs.

Pour la partie des équipements qui est la plus réduite, c'est une toute petite partie du site, mais qui est quand même non négligeable, il s'agit là, on a à faire face à des bâtiments, des constructions bien sûr plus importantes que les cottages, avec donc une quantité d'eau de pluie qui tombe sur les toitures plus importante. Il n'est pas possible... Ce sera peut-être pour certains des bâtiments, mais en tout cas pour les bâtiments les plus importants comme l'espace aquatique, il n'est pas possible de gérer les eaux de la même façon. Donc, ce qui sera mis en œuvre et qui est précisé dans le dossier pour ces bâtiments des équipements centraux, c'est d'abord une récupération dans une bache de stockage. C'est une chose qu'on ne fait pas l'habitude d'ailleurs et qui est une mesure spécifique pour ce projet, c'est-à-dire une bache maçonnée qui se trouvera en sous-sol des bâtiments, dimensionnée en conséquence bien sûr pour récupérer l'ensemble des eaux de pluie des toitures. Alors, ces eaux de pluie récupérées seront réutilisées en partie pour l'arrosage des espaces verts à l'intérieur des bâtiments puisque je rappelle aussi que nous n'arrosions pas, bien sûr, les espaces aux abords des cottages, c'est-à-dire la plus grande partie du site. Les seules zones qui éventuellement seront arrosées, ce sont les zones immédiatement autour des bâtiments des équipements centraux, très peu. Bien sûr, en revanche, il nous faut arroser la végétation à l'intérieur du bâtiment. Les eaux de pluie stockées dans cette bache sous le bâtiment seront utilisées pour l'arrosage lorsque nécessaire et également, c'est une première aussi que l'on mettra en œuvre pour ce projet, pour les eaux des sanitaires des équipements dont il est question. Ça, c'est le mode principal de récupération des eaux de pluie de ces équipements centraux. Bien évidemment, il peut y avoir des épisodes pluvieux plus importants où il sera nécessaire de récupérer des quantités d'eau plus importantes. Dans ce cas, et vous le verrez apparaître sur le plan-masse, sera aménagée à proximité immédiate des eaux des bâtiments, une aire de rétention étanchée, mais très limitée en dimensions, qui n'est-là qu'en cas d'événement pluvieux plus important. Cette aire de rétention sera à proximité immédiate, en liaison d'ailleurs avec une aire d'infiltration qui permettra de faire en sorte que cette quantité d'eau supplémentaire lors de ces événements exceptionnels et rares, puisse s'infiltrer naturellement aussi, de la façon la plus régulée possible dans le milieu naturel, c'est-à-dire dans le sol. Ça, c'est donc le système de gestion des eaux de pluie qui sera mis en œuvre avec, je le rappelle, s'agissant de ce projet, deux innovations que l'on n'a pas encore mises en œuvre, qui est la récupération des eaux de pluie de toiture des équipements centraux, d'une part pour l'arrosage intérieur des bâtiments, et aussi pour les sanitaires des équipements en question.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Pendant qu'on est sur ce sujet, est-ce que vous pouvez répondre à la question qui a été posée tout alors : en cas de grosse pluie, est-ce que l'ensemble de ce système aggrave l'écoulement et peut avoir un impact sur une inondation à Charolles ? Et dans quelle proportion ce genre d'événement peut arriver ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

S'agissant des eaux de pluie des zones de cottages, c'est-à-dire la plus grosse partie du site, non, puisque comme je vous le dis, ça ne peut pas aggraver le phénomène puisque le principe, c'est que les eaux de pluie sont renvoyées dans le milieu naturel, pratiquement là où elles seraient tombées s'il n'y avait pas eu de construction. En revanche, la question peut se poser pour les équipements centraux. Et la façon de traiter ces événements pluvieux exceptionnels, c'est celle que je viens d'évoquer. Bien sûr, il faudra calibrer à la fois la bêche de rétention sous les bâtiments et aussi l'aire de rétention des eaux dont je parlais tout à l'heure, et l'aire d'infiltration, la calibrer en fonction de l'architecture des bâtiments telle qu'elle sera connue en définitif. Mais l'objectif, c'est bien justement de récupérer sur une occurrence d'événements pluvieux qui sera à déterminer, il sera validé avec les services de l'administration, bien sûr, dans le cadre de l'instruction du dossier « loi sur l'eau ». Nous calibrerons ces équipements de façon à faire face à ces événements exceptionnels.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Donc, je vais vous proposer de continuer sur les eaux... Oui ? Peut-être question sur ce point. Monsieur ?

Harry GRENARD, habitant de Mâcon

Harry GRENARD, j'habite Mâcon. Vous venez d'expliquer comment se ferait la récupération, la gestion des eaux pluviales sur les toitures, la surface cottages. Vous ne nous avez rien dit en ce qui concerne les chemins d'accès. J'ai cru comprendre cet après-midi qu'ils auraient une largeur de 5,50 m minimum, que ça serait un revêtement bitumeux. Il y a un double problème. Premièrement, cette gestion des eaux, on n'a pas la réponse. Deuxièmement, on pourrait considérer que ce soit un revêtement autre que bitumeux. On voit par exemple que le Conseil départemental, maintenant, fait des voies vertes avec d'autres revêtements. Ça serait une bonne occasion et un bon exemple pour les gens qui visiteront ou qui viendront en vacances ici, qu'ils voient d'autres types d'aménagement. D'autant que ça a un intérêt technique, à savoir que de chaque côté de ce chemin, on aura des arbres, si on ne détruit pas trop la forêt. Qui dit arbre, dit racine, et dit revêtement bitumeux qui se fractionne assez souvent, et donc, à refaire. Et qui dit revêtement bitumeux, dit risque de pollution indépendamment de la gestion des eaux fluviales. Alors, quelles sont vos réponses par rapport à ce problème ?

Personnellement, j'aurais vu aussi que ce chemin, s'il doit être dimensionné à 5,50 m, pourrait être seulement sur cette largeur pour des emplacements de croisements, et pas sur la totalité de sa longueur. Merci.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Le principe de gestion des eaux fluviales, le long des voiries et sur les parkings consiste à créer des fossés, tout simplement, le long des voiries et en périphérie des parkings. S'agissant des parkings où il y a effectivement un risque accru d'hydrocarbures, nous installons sous chacun des parkings, je crois qu'il y en aura quatre ou cinq sur le plan-masse, vous le verrez plus précisément, nous installons des systèmes spécifiques séparateurs pour éviter tout risque de pollution lié aux hydrocarbures. Ce risque existe principalement sur les zones où il y a stationnement beaucoup plus que sur les zones de voirie.

S'agissant du revêtement de la voirie, je voudrais rappeler qu'il n'y a bien sûr que la voirie centrale qui dessert le site et les voiries de desserte des hameaux qui seront à proprement parler étanchés. On a l'habitude effectivement d'étudier toute autre solution. Il n'est pas du tout impossible qu'on arrive à trouver, en particulier pour les voies de desserte interne des hameaux de cottages qui ne seront pas... Je la rappelle parce que ça, c'est aussi une innovation par rapport à ce que vous pouvez voir dans certains Center Parcs. Les voies de desserte des hameaux de cottages ne seront pas a priori utilisées par les clients, qui laisseront leur voiture sur les parkings qui sont à proximité immédiate. Le plan-masse a été conçu pour ce faire. Et donc, contrairement à ce qu'on conçoit et réalise d'habitude, les voitures des clients ne pénétreront pas à l'intérieur des hameaux de cottages. Ce sera uniquement des voies de sécurité on va dire. D'où, effectivement, la possibilité d'étudier le type de revêtement que vous évoquez. C'est toujours un sujet assez délicat parce qu'il faut aussi que le revêtement de la chaussée soit pérenne. Si on a des matériaux trop fragiles, ça peut provoquer des effets désagréables en chaîne, en particulier sur les bas-côtés. Donc, ça complique un petit peu aussi la prise en compte de certaines contraintes environnementales. Mais effectivement, je pense qu'on arrivera en étudiant toutes les solutions possibles à limiter au maximum les tronçons de voirie imperméabilisée, en l'occurrence, la seule voie principale de desserte du site.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vous propose qu'on note ce point comme un point de vigilance, d'attention tout à l'heure, même s'il n'est pas central. C'est la règle du jeu que nous nous étions donnée tout au départ.

Je vais vous proposer de continuer sur les questions de la partie pluviale simplement. Je vais me retournerai ensuite vers Monsieur MAGNIER pour poser la question du renouvellement des eaux de piscines sur lequel nous avons une question qui a été mise au frigidaire et qu'on va ressortir au bon moment. Sur les eaux pluviales, oui ?

Thierry GROSJEAN, président de la CAPEN71, France Nature Environnement

Thierry GROSJEAN, CAPEN. On a travaillé à la fois dans les étiages Rhône Méditerranée Corse et Seine Normandie sur les eaux pluviales. Il y a d'ailleurs un guide des eaux pluviales qui est paru. Parce que les associations environnementales avaient insisté pour dire qu'elles étaient insuffisamment prises en compte. Monsieur a raison d'attirer l'attention là-dessus parce que ce que disent actuellement les clients qui se posent ce type de problème et d'évolution, il y a bien un impact du dérèglement climatique sur à la fois : on prévoit des étiages plus sévères, mais également des eaux pluviales beaucoup plus brutales dans leur expression. Donc forcément, sur tout ce qui ressemble de près ou de loin en tout cas à un bassin versant, on aura ce type de phénomène qui va s'accroître dans des données qui ne sont pas encore très précises. Mais on sait que ça va avoir lieu. Comme Monsieur Center Parcs le dit, on a intérêt à calibrer, mais ce n'est pas seulement Center Parcs qui est visé, mais c'est l'ensemble de ce qu'on fait en termes d'aménagement routier, urbain, en termes d'urbanisme, etc. qui va provoquer des dégâts beaucoup plus fréquents des eaux de ruissellement.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je crois que c'est une prise de position qui n'appelle pour l'instant pas de réponse à moins que Monsieur MAGNIER veuillez y répondre. Une autre intervention ou question ? Oui ?

Éric DAILLIE, habitant de Flagy

Éric DAILLIE à Flagy. C'est une question au sujet des eaux utilisées pendant le chantier. J'aimerais savoir où sera l'emplacement de la centrale à béton et quelles précautions seront prises pour éviter les accidents de pollution. J'aimerais aussi savoir quelle sera la consommation d'eau sur le chantier, consommation totale, mais surtout consommation de pointe avec le lavage des véhicules et du matériel sur le chantier. Merci.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur MAGNIER ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Alors, pour répondre à votre question, effectivement, on est extrêmement vigilant pendant la phase chantier sur les pollutions que vous évoquez, qui sont réelles. Vous avez dû voir dans le dossier que l'on mettra en place une charte extrêmement rigoureuse précisant justement la façon dont tous ces types de problèmes doivent être pris en compte très en amont, dès la conception. Si je dois citer un exemple, lorsque nous démarrons le chantier, si nous démarrons le chantier, le mode d'avancement est le suivant : c'est-à-dire qu'on réalise les voiries définitives du site parce qu'on ne va pas, pour les besoins de la construction, réaliser des voiries provisoires. L'objectif, c'est bien évidemment d'impacter le moins possible et donc, de construire les bâtiments à partir des voies définitives. Ça, c'est un premier principe. Et au fur et à mesure de l'avancement du tracé ou du travail sur ces voies, nous réalisons immédiatement les fossés dans lesquels sont réalisées les eaux pluviales avec, à l'intérieur des fossés, tous les systèmes de filtrations qui sont mis en place. Alors, ça peut être dans des cas urgents, bien sûr il peut y avoir des filtres à paille, mais on va bien au-delà de ce type de précaution en réalisant de part et d'autre de l'ensemble des voiries du chantier et dès le début, l'ensemble des mesures de gestion, récupération et filtration des eaux pluviales. Tout ça est surveillé bien évidemment par une équipe qu'on appelle « assurance qualité environnement », c'est-à-dire une équipe managée par une personne dont c'est le métier, la fonction sur le chantier, de surveiller, conseiller d'ailleurs d'abord et surveiller le respect de l'ensemble de ces mesures.

Voilà pour votre deuxième question concernait la centrale à béton. Je voudrais rappeler d'abord qu'on utilise sur ce type de chantier beaucoup moins de béton que sur beaucoup d'autres puisque l'ensemble des hébergements d'ailleurs seront des cottages construits en ossature bois, murs, plafonds, pourquoi pas planchers. C'est une chose qui peut s'étudier d'ailleurs. Il y a beaucoup moins de béton que sur un chantier classique. Il n'y a pas de centrales à béton a priori dans les zones cottages. C'est quelque chose dont on n'a pas besoin. En revanche, bien sûr, il est nécessaire d'en avoir une dans la zone des équipements. C'est à proximité de la zone des équipements que vous

verrez sur le plan-masse que la centrale à béton serait installée avec bien sûr toutes les mesures de précautions d'usage.

Éric DAILLIE, habitant de Flagy

Les mesures de précautions d'usage... lesquelles ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Personnellement, je ne saurais pas, mais je vous propose de vous les décrire précisément. On pourra vous citer l'exemple de ce qui a été fait sur le dernier chantier de la Vienne. À l'instant, je suis désolé, je ne saurais pas vous les décrire.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Il faut que cette question soit notée par les collègues rapporteurs. La réponse, comme ça, sera apportée sur le site. Je vais prendre une dernière question sur les eaux pluviales.

Éric DAILLIE, habitant de Flagy

Je peux avoir une réponse à mes questions ? J'avais demandé à ce Monsieur quelle était la quantité d'eau qui serait consommée sur le chantier et d'ailleurs, d'où viendrait cette eau. Merci.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Là, c'est pareil. Je n'ai pas de en tête du tout, mais c'est une donnée qui est assez facile à récupérer en fonction de ce qu'on a vécu sur les autres chantiers. Je vous propose, si cette question ne figure pas parmi celles que vous nous avez déjà adressées, de rajouter la réponse.

Peut-être que le département peut répondre, mais c'est bien évidemment à partir du réseau public. Nous, les besoins sont sans commune mesure avec les besoins en définitif. Je ne sais pas si le Conseil départemental peut répondre sur l'alimentation de chantier.

Stéphane BERNON, Conseil départemental de la Saône-et-Loire

Stéphane BERNON, Conseil départemental. Je n'ai pu en tête. On a eu un chiffre communiqué par Pierre & Vacances pour les volumes journaliers nécessaires pendant... je ne m'en souviens plus.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Je crois qu'il est dans le dossier.

Stéphane BERNON, Conseil départemental de la Saône-et-Loire

Par contre, ça a été vu avec le syndicat d'eau qui peut tout à fait anticiper par une conduite soit provisoire, soit une première tranche de travaux qui ne nécessitent pas les réservoirs ni les infrastructures lourdes, les canalisations peuvent être tirées compte tenu des débits qui sont beaucoup moindres qu'en situation après de fonctionnement, sans nécessité du réservoir est donc assez rapidement pour pouvoir desservir le chantier par le réseau d'eau potable du syndicat de l'Arconce.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais vous proposer d'interrompre pour l'instant cette question sur les eaux pluviales. Si vous avez encore une demande de précision...

Intervenant du public

Encore une question. L'adduction d'eau provisoire pour le chantier...

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Nous étions hier dans une réunion où on a traité les questions d'adduction d'eau. Le syndicat était là. Ils ont d'ailleurs eu de très nombreuses questions. La question n'a pas été posée, effectivement, mais je ne suis pas sûr qu'on puisse vous garantir que le syndicat soit là puisqu'on leur avait demandé d'être là hier. Mais encore une fois, confiez votre question à Wahel ou à Julie et on va faire en sorte que cette question ait une réponse.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Ce qu'on peut dire simplement, c'est qu'effectivement, ces besoins, je suis désolé qu'on ne puisse pas vous les répéter aujourd'hui, mais ils ont été communiqués au Département et donc au syndicat en même temps que les besoins du parc en phase d'exploitation, et effectivement, la donnée a été prise en compte par le syndicat. Ça ne pose pas de problème.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Monsieur MAGNIER, il y a les besoins de la construction, mais il va aussi avoir des ouvriers sur ce chantier. Vous avez parlé entre 300 et 500, c'est ça ? Alors ces gens-là vont vivre un peu. Il va y avoir des installations de chantier, probablement des hébergements provisoires pour une partie de tout ça. Ça, ça consomme de l'eau. Je crois qu'il faut répondre plus précisément. Ce n'est pas simplement les besoins d'eau liés à la construction. Ce sont les besoins de vie du chantier.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

On est bien d'accord, mais quand on communique ce qu'on appelle, nous, les besoins de chantier, ça inclut effectivement les besoins pour les travaux eux-mêmes et bien sûr les besoins des ouvriers de l'ensemble des bases vie. Tout à fait. Il n'y a aucun doute sur la question. Ce sont les mêmes compteurs, c'est la même alimentation d'ailleurs.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

S'il n'y a pas de dernière question sur le pluvial, vous les réservez. On va interroger Monsieur MAGNIER sur la question du renouvellement des eaux de piscines. Je vais lui proposer de préciser de quoi on parle parce qu'il y a quelquefois de la confusion sur ce sujet-là. Et deuxièmement, comment on traite le renouvellement des eaux de piscines ? Monsieur MAGNIER ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

S'agissant des eaux de piscines, il faut rappeler d'abord que notre objectif, c'est justement de consommer le moins d'eau possible. C'est-à-dire de fonctionner pratiquement en circuit fermé. Pas tout à fait. Je vais expliquer pourquoi. Pour ce faire, nous mettons en œuvre sur l'ensemble des réalisations un système assez sophistiqué d'hyper filtration, d'hyper traitement qui s'appelle l'osmose inverse et qui permet de traiter l'ensemble des eaux des bassins de façon à être récupéré. Le détail technique de ce système pourra vous être communiqué. Pas à l'instant par moi-même. En revanche, ce système sera mis en place. En revanche, réglementairement, nous sommes obligés, et là je parle du renouvellement quotidien, journalier des eaux des bassins des piscines, nous sommes obligés réglementairement pour des raisons sanitaires, d'assurer un renouvellement de l'ordre de 30 l par baigneur et par jour. Ça, c'est déjà prendre en considération. C'est la seule quantité d'eau qui serait renouvelée chaque année. Ces 30 l d'eau qui disparaissent chaque jour, il y a une partie bien sûr qui s'évapore, qui part et donc, la totalité ne se retrouve pas dans le réseau. Quel réseau, justement ? Il s'agit du réseau d'eaux usées. C'est-à-dire que s'agissant de quantités limitées, les eaux de renouvellement quotidien peuvent être renvoyées dans le réseau d'eaux usées. En revanche, et c'est le sujet qui est le plus souvent évoqué, chaque année, réglementairement, comme toutes les autres piscines, nous sommes obligés de procéder à la vidange complète de l'ensemble des bassins. Ce renouvellement complet, cette vidange complète doit intervenir deux fois. Les périodes auxquelles les vidanges sont réalisées sont déterminées, mais pas non plus de façon extrêmement radicale. C'est-à-dire qu'il y a toujours une marge de manœuvre qui permet de prévoir et d'organiser ces vidanges. Pour ce faire, là, il s'agit bien évidemment de quantités plus importantes, le système est le suivant : une bache de récupération de ces eaux de

vidange sera installée sous le bâtiment. C'est une bâche maçonnée. C'est dans les sous-sols de l'espace aquatique. Via ce système, l'eau qui est évidemment chlorée, subit tout un système de déchloration, le temps qu'il faut, si nécessaire d'ailleurs, la vidange en question peut se réaliser par zone. C'est en général ce que l'on fait puisque cela nécessite quand même, en général, on essaie de vidanger des piscines dans la nuit. Ce n'est pas toujours possible compte tenu des quantités. Donc, la vidange complète peut s'étaler sur deux jours, une journée et demie. On procède en général par zone. C'est-à-dire qu'on détermine deux ou trois zones, ce qui permet de vidanger l'ensemble des bassins sans fermer complètement l'espace aquatique.

L'eau est stockée jusqu'à déchloration pratiquement complète à l'intérieur de la bâche en question. Et notre objectif sur ce site, c'est aussi de pouvoir, comme je l'ai indiqué tout à l'heure pour la récupération des eaux de pluie des bâtiments en question, récupérer les eaux qui sont stockées pour les eaux sanitaires des équipements en question. Ça, c'est une chose qu'on n'a pas encore faite non plus sur les autres équipements de même nature et que l'on mettra en œuvre. C'est décrit dans le dossier pour le Center Parcs Saône-et-Loire.

Au-delà et si nécessité, les eaux en question peuvent transiter également vers la même bâche de rétention dont j'ai parlé tout à l'heure pour les eaux de pluie en cas d'événement pluvieux exceptionnel. Subir à l'intérieur de cette bâche un ultime traitement si nécessaire. Et suivre le même circuit, si nécessité, que les eaux de pluie qui auraient été stockées dans la bâche de rétention dont on parlait pour les eaux de pluie tout à l'heure.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur MAGNIER ? Peut-être deux précisions : la première, quand on renouvelle complètement les eaux de piscines, vous avez dit que c'était sur deux jours ou deux jours et demi, etc. Ça représente quel volume ? 1 000 m³ ? 2 000 m³ ? Il faut peut-être dire de quoi on parle.

Deuxième précision, je ne suis pas du tout un spécialiste...

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

1 500 m³.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

1 500 m³. Merci de la réponse. Deuxième question, je ne suis pas du tout un spécialiste du traitement sanitaire des eaux de piscines. Moi, j'avais mémorisé 50 l par baigneur et par jour. Vous avez dit 30. Est-ce qu'on pourrait vérifier ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

L'obligation réglementaire est de 30 l. 50 l, je crois que... pardon ? Je n'ai pas compris... Oui, de l'eau neuve, oui. 30 l, c'est l'apport d'eau neuve réglementaire par baigneur. En revanche, la quantité d'eau qui est nécessaire peut être supérieure. Ça dépend des équipements, ça dépend de l'évaporation dont je parlais, etc.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Donc, il y a un minimum.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Il y a un minimum de 30 l et l'objectif, c'est bien évidemment à la fois pour des raisons de coûts et pour des raisons de stockage, d'atteindre ce minimum de 30 l.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Donc, sur ces questions, peut-être une demande de précision, Julie, au niveau du Conseil départemental ?

Stéphane BERNON, Conseil départemental de la Saône-et-Loire

C'est juste pour apporter la précision par rapport à la question précédente sur la consommation en phase chantier parce que j'ai retrouvé le chiffre que Center Parcs nous avait communiqué. Les besoins correspondent à 20 m³ par jour avec 5 m³ par heure en pointe. 20 m³ par jour à comparer aux 500 m³ par jour de consommation du parc.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Voilà une question qui est une réponse. Je reviens en vous proposant d'interroger les responsables de Center Parcs. Peut-être s'il y a encore des dernières questions sur le pluvial, bien sûr, mais aussi sur les eaux de baignade puisqu'il y avait une question qui a été posée. Je crois que la question a été apportée, mais il y a peut-être d'autres questions.

Marie-Thérèse REY

Je suis Marie-Thérèse REY, la fille de la propriétaire du Moulin du Pont. Ce moulin a un étang en amont, bien sûr, et je voudrais savoir comment on peut être sûr que l'eau que vous allez infiltrer dans les sols, l'eau des piscines, déchlorée (je ne sais pas ce qu'on aura fait du chlore entre-temps) n'aura aucun impact sur cet étang, sur celui de Fontaine Chaude et l'étang du Moulin du Pont. Parce que là, vous êtes quand même relativement près de ces infrastructures.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Comme je vous le disais, l'eau de vidange des piscines sera stockée à l'intérieur d'une bache située sous le bâtiment où elle sera déchlorée, refroidie, et elle ne serait renvoyée dans l'aire de rétention extérieure au bâtiment que dans le cas où il y aurait vraiment nécessité absolue, mais bien évidemment après que l'ensemble de la déchloration et du refroidissement des eaux en question est effectif et constaté. C'est d'autant plus faisable que la période exacte à laquelle les vidanges doivent être réalisées peut se situer quand même dans une marge, un espace-temps qui est quand même assez large. Il n'y a pas un jour précis qui est obligatoire. On est capable de prévoir et d'organiser les vidanges au moment le plus adéquat, de façon à n'utiliser ces aires de rétention et d'infiltration extérieure qu'exceptionnellement. En plus, je le répète, après bien évidemment déchloration. Il y a tout un système aussi de suivi et de contrôle des eaux qui est mis en place à la sortie du bâtiment et dans les aires de rétention extérieure

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Là, vous êtes dans une réponse technique d'ingénierie de l'eau si je puis dire, au sens, dans les bâtiments, etc. Est-ce qu'il n'y a pas une réponse aussi possible en ce qui concerne la localisation de ce bassin ? Sur quel bassin versant il pourrait être tel que la carte a été fournie tout à l'heure ? Et quelle est la distance par rapport à l'étang dont on parlait ? Est-ce qu'on est capable de répondre à cette question-là maintenant ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Gwenaëlle, peut-être, plus facilement que moi.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Il faut simplement situer sur la carte des bassins versants, le bassin de rétention, et voir par où l'eau infiltrée va partir, pas en surface bien sûr.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

La localisation du bassin, bien sûr, n'est pas définitive. Vous la verrez sur le plan-masse lorsqu'il sera mis en ligne en milieu de semaine. Si effectivement, il s'avère qu'une localisation pourrait être plus pertinente, il n'y a aucun handicap à revoir la localisation en question. Il est là plutôt à titre indicatif. Gwenaëlle, vous voulez apporter une précision ?

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Je ne connais pas bien non plus la localisation du bassin, mais d'après ce que j'ai vu des plans-masses, on est quand même plutôt sur le bassin versant de la Recorne.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Quel que soit le bassin versant, il faut se rappeler que la Recorne...

Marie-Thérèse REY

S'il vous plaît, ou est-ce que la Recorne rejoint l'Arconce ? Elle rejoint l'Arconce entre l'étang de Fontaine Chaude et l'étang du Moulin du Pont. Plus bas ? Ah bon. D'accord.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Quel que soit l'endroit où ça se passe, il faut se rappeler ce qui a été dit, je crois, tout à l'heure, c'est-à-dire que la Recorne est un cours d'eau de meilleure qualité que l'Arconce. Si c'est sur la Recorne, il faut aussi regarder l'impact sur le cours d'eau. Ça, ça peut tenir aussi à des questions de distance avant le rejet dans le cours d'eau. Je crois qu'il y a une question, oui ?

Odile PANNÉ-BERNARD, Comité départemental de protection de la nature en Saône-et-Loire

Oui, Odile PANNÉ-BERNARD, Comité départemental de protection de la nature en Saône-et-Loire. Je crois que la question de l'eau est quand même fondamentale. C'est au niveau de la déchloration. Que devient ce chlore ? Où sont les résidus chlorés ? Est-ce que le rejet quand même dans la nature, même en partie, de cette eau déchlorée ne va pas modifier l'équilibre physico-chimique des nappes aquifères et les rivières évidemment ?

Et autre question, toujours dans ce rejet d'eau, comment procéder pour refroidir l'eau ? Il faut trouver de l'énergie pour refroidir l'eau ? Il faut trouver de l'énergie pour la chauffer, il faut trouver de l'énergie pour la refroidir.

Marie BALMAIN, chargée de l'environnement, Pierre & Vacances Center Parcs

Bonjour. Marie BALMAIN. Je suis en charge de l'environnement chez Pierre & Vacances Center Parcs. Mon rôle auprès des équipes de la construction, c'est notamment de définir les objectifs environnementaux et de m'assurer que les plans d'action sont suivis et mis en œuvre tout le long du projet.

Par rapport à la question sur la déchloration, des résidus chlorés, l'eau déchlorée, celle qui est rejetée dans les bassins, qui est ensuite éventuellement rejetée dans le milieu naturel, la déchloration se fait par évaporation. Ça, c'est la réponse que je peux donner.

Par rapport au suivi de la qualité des cours d'eau récepteurs, il y a des méthodes de suivi régulières qui sont définies dans le cadre des arrêtés « loi sur l'eau ». Et donc, il y a un suivi tout au long du projet pour s'assurer que les rejets du Center Parcs ne viennent pas perturber les milieux récepteurs.

Odile PANNÉ-BERNARD, Comité départemental de protection de la nature en Saône-et-Loire

Alors, ça fait une évaporation de chlore.

Marie BALMAIN, chargée de l'environnement, Pierre & Vacances Center Parcs

Oui, il y a une évaporation de chlore.

Odile PANNÉ-BERNARD, Comité départemental de protection de la nature en Saône-et-Loire

Il y a une évaporation de chlore dans l'air, dont vous êtes obligés de faire des aérations. Vous prévoyez ça comment ? Je vois des gens qui hochent la tête. Moi, c'est une question que je pose parce que les émanations de chlore... Vous dites que c'est par évaporation. Les émanations de chlore, elles vont bien partir quelque part. Il se dépose ou il s'évapore ?

Marie BALMAIN, chargée de l'environnement, Pierre & Vacances Center Parcs

En général, dans les Center Parcs, quand on crée un bassin de déchloration extérieur, le chlore s'évapore dans l'air. Il n'y a pas de re-dépôts. Si on a un système différent qui permet de déchlorer sous le bâtiment, je suis désolée, mais là je ne sais pas répondre à cette question.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vous propose qu'on note cette question comme un point de vigilance.

Odile PANNÉ-BERNARD, Comité départemental de protection de la nature en Saône-et-Loire

Parce qu'il y a des décomposés, disons-le. Le chlore se décompose en organismes. Moi, je ne suis pas du tout douée en physique, mais je crois me rappeler qu'il y avait des systèmes, des produits organochlorés qui sont très difficilement solubles dans quoi que ce soit, et qui sont très difficiles à éliminer. Tout ça, vous n'allez pas le rejeter dans la nature quand même.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Il y a des produits qui sont générés dans les systèmes d'extraction de l'atmosphère de la piscine, qui sont des chloramines. Ce sont des produits qui font l'objet d'un traitement chimique sur place pour être récupérés et pour la sécurité des baigneurs et du personnel. Il y a également des systèmes de contrôles qui sont dans les locaux techniques pour les travailleurs, les personnes qui interviennent, pour les techniciens qui gèrent les piscines. Par ailleurs, pour revenir à la question de l'eau chlorée, l'eau chlorée qui est stockée lorsqu'elle est vidangée, dans un réservoir en béton qui sera sous ou à côté du bâtiment, il fera l'objet d'une ventilation pour éliminer, là, ce sera simplement du chlore parce qu'il n'y aura plus d'apport de matières organiques. Ce chlore ira dans l'atmosphère, dans des quantités très faibles qui n'auront aucun impact sur l'environnement. L'eau qui sera rejetée, dans la mesure où ces vidanges sont très peu fréquentes puisque c'est une vidange tous les six mois en moyenne, ce sont deux vidanges par an, la réglementation, c'est le temps qui fera que l'eau sera finalement complètement déchlorée. Elle sera ensuite dans l'aire de rétention et dans l'aire d'infiltration. Si on ne l'a pas utilisée, soit pour les sanitaires, soit pour les arrosages, les excédents seront éventuellement infiltrés. Si on doit constater que le processus (et là, il y aura des études spécifiques qui seront faites) n'est pas suffisant, ce qui m'étonnerait, je ne suis pas spécialiste des questions, mais un peu techniciens dans mon jeune temps, clairement, si le temps n'a pas suffi, cette infiltration se fera à travers des masses filtrantes de type sable qui permettront de traiter définitivement les effluents. En tout cas, on prendra un engagement de ne rejeter aucun chlore dans le sol. Ça, c'est très clair. Les études sont faites pour garantir ce niveau de performance.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il y a une autre intervention, une autre question ? Je vais vous demander de prendre le micro est de vous annoncer, s'il vous plaît.

Éric DAILLIE, habitant de Flagy

Éric DAILLIE de Flagy. Je voudrais que vous répondiez à la deuxième question de cette dame.

Odile PANNÉ-BERNARD, Comité départemental de protection de la nature en Saône-et-Loire

Une eau à 25° si je prends des mesures, ne dissout pratiquement plus d'oxygène. Je voudrais donc savoir comment vous pensez refroidir l'eau et quelle sera la quantité d'oxygène qui restera dans l'eau et qui va être distribuée après à la faune piscicole.

Jean CHABERT, Directeur général Pierre & Vacances Développement

Cette eau ne sera pas restituée à la faune piscicole immédiatement. Cette eau va passer de longues journées dans une bache qui sera ventilée. Le refroidissement s'effectuera simplement avec le temps et le contact avec le sol par échange thermique simple, dans la mesure où ce réservoir sera enterré. Donc, l'eau se refroidira naturellement, sans doute jusqu'à la température du sol puisque une fois de plus, nous avons le temps avant d'être

tenus de vider complètement, si on devait l'être, ce réservoir, puisque lorsqu'on fera une vidange, la prochaine est six mois plus tard. Donc, six mois plus tard, croyez-moi, elle aura eu le temps de refroidir au contact du sol. Si elle n'a pas été utilisée pour les sanitaires ou pour l'arrosage, et elle aura été déchlorée. Elle sera refroidie. Elle sera la température du sol physiquement, j'en suis certain.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Autre question dans ce domaine ? Oui ?

Henri HONARD

Henri HONARD. La question vous a été posée, qu'il y aurait une possibilité de consommation d'énergie pour le refroidissement. Vous venez de répondre le contraire. J'allais poser une question supplémentaire, à savoir que si vous avez de l'eau chaude en réserve pendant un certain temps puisque vous avez l'air de dire que c'est très long pour le refroidissement, est-ce qu'on n'a pas une énergie en recyclage à utiliser ?

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais vous proposer de ne pas répondre à la question tout de suite pour essayer de vous alléger pour le dernier thème. On le recyclera tout à l'heure. Parce qu'il va falloir qu'on passe aux questions de nature. Je vais prendre une dernière question. Après cette dernière question, on conclut provisoirement bien sûr sur les eaux de baignade.

Ce que je vous propose de noter, c'est qu'il y a une vigilance demandée d'une manière générale sur ce point, avec les questions dont on a parlé, c'est-à-dire où part le chlore, comment ça se refroidit, etc. Ce point est un point de vigilance dans le suivi du dossier conformément à ce que j'ai dit tout à l'heure. Mais je suis sûr que les collègues, ex-collègues (pardon, j'ai été fonctionnaire autrefois, je ne le suis plus) de la DDT ont écouté de leurs deux oreilles.

Je vais vous proposer qu'on passe sur la partie nature. Nous repartons dans l'exposé de l'état initial. La suite des transparents. Nous reviendrons sur la question que nous avons mise de côté tout à l'heure, qui était une question des insectes. Pour l'instant, nous partons sur l'état initial au niveau de la nature. Madame, vous avez la parole.

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Très bien, je continue. Je vais essayer de faire un peu rapide. Le contexte que vous connaissez. Effectivement, la silhouette du site que vous avez identifié dorénavant sur les précédentes images que l'on a remis en perspective par rapport aux zones Natura 2000 qui sont proches du site. On peut en particulier parler de la zone Natura 2000 des étangs à cistude d'Europe du Charolais qui concerne quatre étangs, dont celui du Rousset qui est présent à proximité du site au niveau de l'accès prévu au nord.

L'état des ZNIEFF sur le secteur, on est donc dans la grande ZNIEFF de type 2 du Charolais qui comprend un ensemble de zones de bocages et de chênaies acidiphiles avec présence d'aulnaies marécageuses et de boulaies tourbeuses en fond de valons. C'est l'intitulé de cette ZNIEFF. Et le site est bordé de chaque côté au Nord et au Sud par deux ZNIEFF de type 1, l'une qui concerne l'étang du Rousset au Rousset et Marizy et qui est relativement superposée à la Natura 2000 qu'on évoquait tout à l'heure. Et sur la partie sud, les étangs de la Guiche et de Marizy et qui recouvre des surfaces également forestières, mais d'un type un peu différent de celui qu'on a sur le site.

On rentre dans la description du site. On va commencer par l'état de la végétation sur le site. Sur la caractérisation des peuplements forestiers, c'est une forêt qui dans ce secteur, parce que ce n'est pas le cas de l'intégralité de la forêt, en tous les cas de l'ensemble boisé au sein duquel s'insère cette forêt du Rousset, qui est majoritairement à dominante résineuse. 95 % du peuplement étant du résineux et 80 %, uniquement constitués par des pins de glace. Pins de glace qui ont été plantés à une période relativement restreinte de 73 à 75, d'où l'impression d'une forêt avec des arbres de taille relativement homogène. Je ne rentre pas dans le détail de l'ensemble des peuplements qui ont été identifiés, qui sont issus d'une part du plan simple de gestion forestière existant sur le site et de nos propres inventaires. On peut identifier quand même dans cette partie-là, je pense que c'est la partie la plus évidente à voir, un peuplement de feuillus qui est dans la partie sud-est du site.

On a fait un certain nombre d'inventaires de la flore. On relève et les espèces et les habitats, ce qu'on appelle les « formations végétales ». On les a cartographiées sur cette carte. C'est parfois des dénominations qui sont un petit peu compliquées. Effectivement, on retrouve ce qu'on appelle « plantation résineuse adulte », c'est la partie un petit peu couleur saumon, « hêtraies-chênaies acidiphiles », la partie feuillue que j'évoquais tout à l'heure. Et on voit apparaître des végétations qui sont un petit peu particulières et qui sont très liées aux valons existant sur le

site. On a tous les abords de valons qui présentent des peuplements végétaux qui sont relativement particuliers, constitués essentiellement d'aulnaies-frênaies acidiphiles. Et dans ce secteur, qui correspond, souvenez-vous de la zone humide qui était tracée comme ceci... Elle a pour cœur ce secteur, constitué d'aulnaies marécageuses. Des peuplements végétaux qui sont relativement spécifiques. C'est pour ça que je disais : premier travail, identification de la zone humide. On se base aussi sur les peuplements végétaux.

Avec donc un certain nombre d'enjeux qui sont issus de ces peuplements, je le disais tout à l'heure : essentiellement autour des secteurs de feuillus, les parties en valons et la partie d'aulnaies dans la partie basse. Je n'ai pas évoqué, et c'est un oubli de ma part, toutes les végétations qui sont très particulières, très intéressantes autour de l'étang Jarrat. Je pense que si vous êtes déjà allés dans ce secteur, vous savez qu'il y a une espèce de mosaïque dans ce secteur qui est relativement intéressant.

En termes d'espèces, je ne l'ai pas localisé, nous n'avons pas identifié d'espèce protégée de flore sur le site. Nous avons identifié deux espèces qui présentent un intérêt du fait de leur rareté régionale. Une espèce qui est très rare en Bourgogne qui est le maïanthème à deux feuilles avec une station qui est en fond de valons, d'où les enjeux identifiés en fort sur ce secteur. Et le millepertuis androsème qui est rare en Bourgogne avec un pied uniquement identifié dans un layon forestier.

J'essaie de tout balayer. On reviendra si vous souhaitez. C'est assez foisonnant, il y a beaucoup de thèmes. Sur la faune, les groupes qui ont été inventoriés, c'est : amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères (mammifères terrestres et chauves-souris) et les insectes. Ça, c'est ce qu'on va voir ici.

Les amphibiens. Le site est relativement riche en amphibiens. C'est-à-dire qu'on a pas mal de stations sur lesquelles on a pu inventorier les amphibiens. Essentiellement des amphibiens qui sont inféodés à des ornières forestières. C'est-à-dire que c'est l'exploitation du site par des engins forestiers puisque c'est une forêt qui est très circulée par des engins d'exploitation forestière qui créent des ornières. C'est à la faveur de ces ornières et de ces tassements différentiels de sol que l'on a pu observer ces amphibiens. D'ailleurs, vous les voyez. Ça, c'est le chemin qu'on a parcouru aujourd'hui. Vous avez l'autre chemin, pour ceux qui connaissent, qui est le chemin de randonnée, le chemin inscrit au PDIPR qui se trouve ici. Là, on est le long du chemin. Ce sont des ornières qui sont liées à ces cheminements.

Les espèces inventoriées, on a un nombre relativement important de salamandres tachetées qui est une espèce forestière. C'est assez logique de la trouver là. Essentiellement des larves. Les populations trouvées en nombre important en adultes, c'est surtout : triton alpestre. On a plus modérément de temps en temps un peu de tritons palmés, grenouilles rouges, grenouilles vertes et des populations importantes de crapauds communs qui sont présentes autour de l'étang du Rousset. Ce qu'on ne voit pas sur cette image, mais je pense que dans le dossier que vous avez, il y a un zoom sur l'étang Jarrat qui montre qu'il y a aussi une population importante de crapauds communs autour de l'étang.

Les reptiles. Les inventaires qui ont été réalisés pour les reptiles ont utilisé la pose de ce qu'on appelle des plaques à reptiles. Les milieux forestiers ne sont pas très favorables pour les reptiles. Ces plaques ont été disposées dans des secteurs qui seraient plus intéressants pour les reptiles, soit des clairières, soit les abords de l'étang. On a ici un talus aux abords de l'étang Jarrat qui est un talus bien exposé qui est favorable à la présence de reptiles. Quand on parle de zone d'étude, on voit qu'on est aussi allé dans ces secteurs puisqu'à l'interface entre les prairies et les milieux forestiers, on était plus susceptible de retrouver des reptiles. Les autres points que vous voyez sont des observations visuelles parce qu'on complète toujours d'observations visuelles les inventaires classiques statiques, j'ai envie de dire, constitués par les plaques à reptiles. Donc, les espèces inventoriées sont des espèces qu'on pouvait tout à fait s'attendre à trouver là : couleuvre à collier dans les parties humides, lézard vert, lézard des murailles, couleuvre verte et jaune et couleuvre à collier, donc couleuvre verte et jaune uniquement dans la partie en aval de l'étang du Rousset. Sur les parties forestières en elle-même, on voit qu'on a essayé de poser une plaque sur une clairière forestière qui n'a pas donné de résultats.

Les oiseaux. C'est un secteur qui a été prospecté par des indicateurs qui sont connus et qui s'appellent IPA (indice ponctuel d'abondance). Les IPA ont été disposés sur l'ensemble du site d'étude et complétés d'un certain nombre d'observations. Ce qu'on peut remarquer, vous le voyez tout de suite sur la carte, c'est que la plupart des enjeux se concentrent autour de l'étang du Rousset. Les espèces patrimoniales... Parce que là, on n'a pas toutes les espèces inventoriées. On ne vous met que les espèces patrimoniales. Sur l'emprise du site, on peut noter un certain nombre d'espèces qui présentent un intérêt. Le pic noir, le pouillot siffleur et peut-être dans une moindre mesure, la mésange noire. Ça, ce sont les espèces qu'on retrouve essentiellement sur le site. J'espère que vous voyez bien les couleurs. Ce n'est peut-être pas très lisible à cette échelle, mais vous le regarderez sur le document.

Sur les insectes, on n'est pas non plus en milieu forestier, dans des secteurs très favorables pour les insectes. On a fait des inventaires qui portent sur odonates, orthoptères, lépidoptères et on a fait des investigations indirectes sur les coléoptères par observation des habitats en suivant une méthodologie validée avec la DREAL puisqu'on savait qu'il y avait peu de potentialités sur les coléoptères. Donc, ces inventaires ont donné des résultats en

particulier sur les secteurs qui sont aux abords de l'étang Jarrat sur lesquels on a des espèces qui ont été inventoriées et qui présentent des enjeux surtout sur le groupe des orthoptères avec criquet ensanglanté et criquet des roseaux, le conocephale des roseaux aussi qui est présent autour du site. Uniquement autour de l'étang Jarrat, donc pas sur les emprises futures du site. Mais ce qui démontre et continue à démontrer l'intérêt de ces prairies autour de l'étang.

Pour ce qui concerne les odonates, on a fait quelques observations sur la gomphe vulgaire. Il y a quelques espèces qui sont potentielles et sur lesquelles on affinera les investigations pour avoir des certitudes parce qu'il y a des espèces qui sont potentiellement patrimoniales, qui pourraient être présentes et que l'on n'a pas observées. On va revenir cet été pour refaire des investigations pour s'assurer de la présence ou de l'absence de ces espèces.

Les chauves-souris. Les résineux ne sont pas les secteurs qui sont les plus intéressants pour les chauves-souris. On voit que les enjeux sont concentrés sur les parties en feuillus. On a quand même un grand nombre d'espèces inventoriées : 18. Essentiellement concentrées sur ces secteurs. Néanmoins, l'usage du site est plutôt un usage de transit puisqu'on a la forêt qui est traversée de part en part pour des espèces qui trouvent un intérêt autour de l'étang Jarrat et autour de l'étang du Rousset. Il y a le chemin qu'on a parcouru aujourd'hui, qui est un axe qui a été identifié comme étant un axe de circulation. Pour répondre à votre question, Monsieur, tout à l'heure, cet axe étant identifié, des mesures spécifiques seront prises pour maîtriser la pollution lumineuse sur cet axe en particulier, mais sans doute aussi dans d'autres secteurs, surtout sur les équipements s'ils devaient s'approcher de cette zone de feuillus.

Concernant les mammifères terrestres, l'inventaire sur les mammifères terrestres a consisté en la pose de pièges photos sur l'ensemble du site. Cinq pièges photos ont été posés. Ils ont permis d'établir la présence de chats forestiers. Je pense que ce n'est pas une surprise. C'est une espèce qui est très présente dans le secteur et qui apprécie en particulier le secteur de feuillus. J'y reviens assez systématiquement, mais c'est vraiment une zone à enjeux sur le site. Autour de l'étang Jarrat, le campagnol amphibie a été identifié. Il a été identifié avec certitude, donc ce qui constitue un enjeu fort autour de l'étang. On en revient toujours aux mêmes thématiques : les prairies autour de l'étang et le secteur de feuillus qui présentent des intérêts.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci de ces précisions. Peut-être avant d'ouvrir le débat sur l'ensemble des questions nature, végétal et animal, est-ce que du côté de Pierre & Vacances Center Parcs, il est possible de nous donner les indications sur la démarche des impacts, sur ERC, qu'est-ce qu'on peut en dire à ce stade ? Je rappelle qu'on est effectivement dans un processus qui avance, mais il est logique de ma part de vous poser la question. Monsieur MAGNIER ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

J'en ai déjà parlé un peu tout à l'heure en évoquant le plan-masse. Nous avons, au-delà de la prise en compte des zones humides, pris en compte dans la nouvelle version du plan masse (bien sûr, ça restera certainement encore affiner) les deux zones les plus intéressantes ou à fort enjeu que Gwenaëlle vous a présentées. C'est-à-dire la zone de feuillus au sud-est du site et également les abords de l'étang Jarrat. Donc, il y a eu au-delà de la prise en compte des zones humides, principalement, la décision de reporter la zone des équipements qui était positionnée sur le plan-masse qui figure dans le dossier vraiment en bordure sud du site, à proximité immédiate de l'étang. Nous avons complètement décalé l'ensemble des équipements de façon à ce qu'il n'y ait pas d'impact sur cette zone.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Pour qu'il y ait un maintien de la lisière.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Voilà. Nous avons donc maintenu la lisière sur 100-150 m. Et principalement aussi, évité cette zone de feuillus où se concentrent les enjeux les plus importants.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Sur ce point, il y a eu une réponse sur la question. Monsieur GROSJEAN ?

Thierry GROSJEAN, président de la CAPEN71, France Nature Environnement

Thierry GROSJEAN, France Nature Environnement. D'abord, dire que surtout si Center Parcs ne se fait pas, on est content, on a enfin une étude digne de ce nom sur ce secteur. On se doutait qu'il était beaucoup plus riche écologiquement que ne pouvaient le dire les pouvoirs publics qui poussaient à la roue. On nous avait dit : « Les environnements, qu'est-ce que vous nous emmerdez avec trois Douglas qui se battent en bataille sur un secteur qui ne vaut rien ? » Non. Nous, on a toujours maintenu, pour une connaissance qui était superficielle de ces milieux, et les différentes visites qu'on a faites, autorisées ou pas, on a pu s'apercevoir qu'on était devant des milieux riches, humides. Mais surtout, je voudrais insister sur le fait que ce n'est pas évidemment le site de Center Parcs à lui tout seul qui sera responsable d'une perte de la biodiversité, mais que pour nous, c'est une démarche qui doit maintenant être prise par l'ensemble des collectivités. Chaque fois qu'elles engagent de l'argent public, elles doivent respecter les engagements qui ont été pris. Ce qui a manqué singulièrement dans ce rapport, c'est qu'on a actuellement, en Bourgogne, un schéma régional climat énergie, on a un schéma régional biodiversité. On a un plan. Il n'est fait aucune référence à ces travaux des différentes administrations dont les documents existent, doivent être connus, doivent être partagés. Parce que sinon, chaque fois qu'on aura ce type soit de projet touristique, soit un aménagement routier, etc., c'est toujours la biodiversité qui sera la dernière roue du char. Si on ne prend pas à chaque fois, de manière systématique et en respectant la loi... Nous, on ne demande que ça : que la loi soit respectée. En respectant les lois de protection de la nature, on ne s'opposerait à rien. On a un milieu. On est en train de découvrir des milieux qui sont interdépendants, qui sont solidaires. On a parlé des zones humides, on a parlé des espèces qui sont inféodées. Mais on a parlé des chemins, on a parlé des haies, etc. Tous ces milieux, y compris ce qu'on appelle la nature ordinaire, sont interdépendants. Chaque fois qu'on va porter atteinte à une espèce quelque part, qu'on va déséquilibrer (c'est ce qu'on appelle l'effet papillon) l'ensemble d'un système... Là, on est en face d'un système aquatique qui est particulièrement important. J'étais surpris de ne pas avoir de position des pêcheurs parce que notamment les eaux de ruissellement, pas seulement du fait de Center Parcs d'ailleurs, vont sérieusement les impacter. Mais il y aura une pollution supplémentaire inévitable amenée par ce site et par les gens qui vont l'utiliser.

On est particulièrement vigilant sur ce point-là. Vous le comprenez, sur la biodiversité, parce que chaque fois, on dit : « On va mettre des mesures compensatoires » ou bien : « On va donner des mesures dérogatoires en disant, l'espèce, on va l'envoyer ailleurs savoir si elle se sent mieux ». Ça ne marche pas les mesures compensatoires, ça n'existe pas, ça ne marche pas.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je crois qu'il y avait une question devant Julie. D'abord au fond et on va repasser devant. Je vais prendre la question de derrière, Wahel, et ensuite on va revenir devant.

Intervenante du public

Je vous remercie. Pour aller dans le sens de Monsieur GROSJEAN et être assez précis à ce sujet, on a un certain nombre d'incertitudes sur les continuités écologiques. Je crois que c'est là que l'enjeu est. Effectivement, il y a un schéma régional de cohérence écologique qui a identifié des trames à préserver qui sont de trois types. La trame des milieux boisés, la trame des pelouses sèches et la trame des plans d'eau et de zones humides. Effectivement, le site est entouré de ces trois trames qui sont à préserver dans ce schéma. La question est de savoir : est-ce que le site va impacter et empêcher ces continuités écologiques ? Ça, c'est la première chose. Et la deuxième chose, à mon avis, c'est sur les externalités : est-ce que les routes qui vont être aménagées, les voiries, ronds-points, etc. ne vont pas perturber justement ces continuités écologiques en dehors de l'emprise même du site ?

Et dernière chose, je pense qu'il y a un travail à faire sur la trame des pelouses sèches. Apparemment, elle a été plus ou moins identifiée à l'Est, à proximité de la D983. L'étude d'impact précise qu'il va falloir est beaucoup plus précise sur ces zones qui sont à préserver. Voilà. Je vous remercie.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je voudrais d'abord revenir sur la question routière, si vous le permettez. Après, je demanderai à l'équipe de Pierre & Vacances de répondre. Hier, la question a été évoquée. C'est vrai que j'ai entendu parler, pour moi, c'était une première, de corridors écologiques de la part d'un projet routier. En vous référant aux transparents qui seront sur le site, vous avez déjà une réponse possible sur les questions de corridors. Ça ne veut pas dire que toutes les réponses y sont. Ça veut simplement dire que la question a déjà été évoquée hier.

Pour les autres questions, je vais reformuler la question si vous le permettez. Il y a un schéma régional de cohérence écologique. J'ai oublié le sigle. Il est dit que tout projet doit tenir compte de ce schéma, c'est-à-dire essayer d'éviter le plus possible de le perturber. Comment ce point est-il pris en compte ?

Excusez-moi, une question sur le schéma de Bourgogne, il a été adopté et publié, etc. où il est simplement en projet ? Il a été adopté. C'est bien l'idée que j'avais. Donc, est-ce que sur ce point... Oui ?

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Je vais essayer de vous apporter une réponse. Oui, le schéma régional de cohérence écologique de Bourgogne ce qu'il dit aujourd'hui, c'est effectivement la présence d'une trame des milieux boisés qui passe ici, très clairement. Qui passe ici, en bordure du site. Vous ne voyez pas mon point ? Il est là. Ça, c'est pour la trame des milieux boisés, mais je vous invite sinon, c'est dans l'état initial qui est sur le site. Nous avons recensé, cartographié et positionné le projet par rapport à ce schéma régional de cohérence écologique. Donc, vous verrez parfaitement où passent les trames par rapport au projet. Les autres trames qui concernent la trame des prairies et bocages et effectivement, des pelouses, sont relativement éloignées du site et on ne retrouve pas ce type de milieu sur le secteur. On n'a pas, sur le secteur d'emprise, ce type de milieu. La sous-trame d'eau et des zones humides passe sur les emprises de l'Arconce.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur, peut-être une question, vous attendez ?

Thierry PEYRTON, Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne

Bonjour. Thierry PEYRTON de la Fédération des chasseurs du département. Les chasseurs ne sont pas intervenus, mais les chasseurs vont intervenir. On a vu beaucoup d'espèces remarquables, effectivement, dans l'exposé. On a vu très peu d'espèces ordinaires et de biodiversité ordinaire. On n'en a pratiquement pas parlé, or nous, c'est notre credo. C'est pour ça qu'on va faire une ou deux remarques. Il est évident que sur le site, il y aura une perte de production de biodiversité quel que soit là où on se passe, pas forcément d'ailleurs pour toutes les espèces puisque certaines pourront accepter certaines contraintes et d'autres pas du tout. Il y a au moins un point sur lequel on voudrait insister, c'est que s'il y a engrillagement du site, fermeture du site de façon plus ou moins hermétique, il est évident que pour les gros animaux, il va y avoir une perturbation. Ça va donc générer des flux qui vont être différents de ceux d'aujourd'hui. On voudrait au moins aujourd'hui alerter et faire un petit point de vigilance sur ce sujet-là : faire attention à renvoyer les animaux notamment sur les axes routiers, ce qui peut être le cas et y réfléchir. Ainsi qu'à la circulation, parce qu'on a évoqué ce sujet avec le bureau d'études très rapidement sur le terrain, sur la perméabilité de l'engrillagement, aussi bien pour que les animaux rentrent ou ne rentrent pas (à notre avis ça, c'est plutôt la seconde solution qui serait préférable, au moins pour les mammifères terrestres) dans le site, que ceux, éventuellement, du site ne sortent parce que s'il y a des daims par exemple, l'objectif n'est pas de les retrouver dans le milieu « naturel » autour avec les conséquences que ça peut avoir. En tous les cas, je voudrais dire que de ce point de vue-là, en tant que fédération de chasseurs, on ne gèrera pas ces animaux, bien évidemment.

Il y a un dernier point, c'est qu'il y aura probablement des zones sans activité cynégétique. On risque d'avoir quelques concentrations sur lesquels il faudra être vigilant parce qu'il y aura des dégâts dus à certains animaux. Là aussi, il faut y penser à l'avance. Voilà. Merci.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Donc, question : qu'est-ce qui se passe pour les gros mammifères, les animaux chassables ? Est-ce que le parc serait entièrement clôturé ? Comment tenir compte des incidences du parc sur la circulation des animaux ? Est-ce que vous êtes capables de répondre à cette question ? D'abord, est-ce que les Center Parcs sont clôturés d'une manière générale ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Généralement, les projets existants sont clôturés. Monsieur a cité la question des daims. Il se trouve effectivement que nous allons ouvrir dans la Vienne un nouveau Center Parcs dont la caractéristique sera d'accueillir dans l'ensemble du parc un certain nombre de daims. Effectivement, la conséquence de ce choix, qui est un choix de thématisme du Center Parcs, nous conduit à clôturer de manière quasi étanche le parc pour éviter qu'il y ait un

mélange entre deux populations qui ne doivent pas se rencontrer : entre des animaux qui sont en contact avec la civilisation et des animaux qui restent dans la forêt. Il ne doit pas y avoir de contact. Dans ce cas-là, il y a effectivement une clôture très étanche.

Dans le cas du projet qui nous intéresse, l'option n'est pas définitivement arrêtée. Ça fait partie des choses qui font l'objet aujourd'hui d'une réflexion. En tout état de cause, pour les questions de continuité, dans nos projets précédents, surtout lorsque nous étions clôturés, on était amené à créer des reculs très importants entre les lisières et même nos limites de propriété, et les clôtures qui régissent le fonctionnement du site, de façon à ménager des continuités de circulation, en particulier de la grande faune. Ça, ce sont des choses qui font partie des études de nos projets. Ce sera le cas sur ce projet. Ce n'est pas fait aujourd'hui. Bien sûr, les associations de chasseurs doivent être intégrées à la réflexion.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Autre question ?

Patrice NOTTEGHEM, écologue et naturaliste

Patrice NOTTEGHEM. Deux questions. Concernant les insectes, je suis étonné que vous ayez dit que le milieu forestier n'était pas très favorable aux insectes. Or, il y a des espèces patrimoniales ou non en plein milieu forestier, en particulier les coléoptères et en particulier les coléoptères dits « saproxyliques », c'est-à-dire ceux qui mangent du bois mort. En plus, comme il y a des zones humides, je suis persuadé qu'il y a des tas d'espèces que vous n'avez peut-être pas recherchées, mais qui mériteraient de l'être.

Deuxième point : avez-vous (peut-être je n'ai pas bien écouté à un moment d'absence) signalé le fait qu'il a été repéré au nord du site, en dehors de l'emprise même, un secteur où il y a des écrasements d'amphibiens lors de la migration pré-nuptiale, c'est-à-dire sur la petite route qui passe au sud de l'étang du Rousset ? Et donc, si ça n'a pas été étudié [*inaudible*] de retard parce que c'est de février à avril. Donc, avec l'augmentation de la circulation routière, il est bien évident qu'il y aura un impact hors zone du site, mais un impact quand même.

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Je réponds sur la première partie qui concerne les insectes. Sur les insectes, j'ai bien dit que les inventaires qui avaient été réalisés, on avait fait les inventaires indirects sur les coléoptères, par observation des habitats. Pourquoi ? Parce que la forêt est très peu favorable aux coléoptères, en particulier saproxyliques du fait de l'absence quasi intégrale de bois mort sur le secteur, liée à une exploitation assez intensive de la forêt. C'est un milieu qui, en l'occurrence, n'est pas très favorable pour ces espèces.

Deuxième point, sur les amphibiens et la problématique d'écrasement, c'est ce qu'on retrouve ici d'une façon synthétique, mais à la lecture du document, vous verrez qu'on a fait un zoom sur ces problématiques de circulation entre les milieux aquatiques et les habitats terrestres des amphibiens. Et qu'effectivement, il y a une problématique préexistante de déplacement entre l'étang du Rousset et les milieux boisés attenants, générant une mortalité très importante sur la voie qui est au sud de l'étang du Rousset. Sur les éléments dont je dispose aujourd'hui, je ne suis pas la mieux placée pour en parler, il me semble que la voie d'accès passe au nord de l'étang du Rousset.

Patrice NOTTEGHEM, écologue et naturaliste

Oui, mais la circulation globale va changer. Le personnel, tout ça, il y a des gens qui vont circuler. S'il y a des mesures compensatoires, c'est un domaine où ça peut être intéressant.

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Oui. Encore une fois, cette problématique de circulation entre les milieux aquatiques et les milieux forestiers, en particulier pour ce qui concerne le crapaud commun, est identifiée. Bien sûr.

Jean-Yves SELLIER, agent immobilier de Charolles

C'est pour une question. Jean-Yves SELLIER, agent immobilier. C'est encore pour une question sur la faune. J'en profite d'ailleurs pour dire qu'on pourrait tout simplement déclasser cette route qui est au sud du lac pour obliger les gens à passer par le Nord, la route principale de Marizy jusqu'à la route Montceau – Cluny pourquoi pas ? Mais

justement, à ce propos. Est-ce que sur le périmètre qui figure sur l'écran, est-ce qu'on a trouvé trace d'un lieu de ponte d'une espèce célèbre, la fameuse tortue, le reptile qui manquait à votre inventaire ? D'ailleurs, j'étais très étonné que dans la liste des classes, il n'y ait pas les reptiles dans le premier tableau. Heureusement que vous les avez abordés. Les lieux de ponte ne sont pas au fond du lac. Ce sont des animaux qui respirent de l'air et je ne sais pas jusqu'où ils vont, mais c'est le moment de le savoir puisque le site est quand même proche de ce lac.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Madame, est-ce que vous pouvez répondre à cette question ?

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Sur les inventaires qui ont été réalisés sur la cistude, effectivement, la cistude d'Europe est identifiée sur l'étang du Rousset. Ce sont des inventaires qui ont été réalisés, je ne pense pas me tromper, par le conservatoire des espaces naturels de Bourgogne qui a identifié deux individus sur l'étang du Rousset en 2007. Depuis, l'espèce n'a pas été observée sur cet étang. Nous avons néanmoins mené un certain nombre d'investigations pour vérifier sa présence non seulement sur l'étang du Rousset, mais aussi potentiellement sur l'étang Jarrat. C'est un milieu qui potentiellement, serait favorable aussi à l'accueil de cistudes. Des inventaires ont bien été réalisés sur ces deux milieux.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vous propose de continuer parce que c'est important. On va croiser deux démarches et après, nous verrons ce qu'en disent les gens qui suivent la zone Natura 2000.

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Je ne doute pas qu'il y ait des gens qui connaissent beaucoup mieux... J'explique juste...

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce que vous avez identifié quelque chose sur l'étang Jarrat ou à proximité de l'étang du Rousset ?

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

J'explique juste ce que nous avons fait et ce que nous avons observé. Nous avons fait des observations sur ce secteur. Ni sur l'étang du Rousset, ni sur l'étang Jarrat nous n'avons observé de cistude. Voilà.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Peut-être le complément à apporter puisque je crois qu'il y a des démarches en cours au niveau de...

Damien LERAT, Société d'histoire naturelle d'Autun

Damien LERAT de la Société d'histoire naturelle d'Autun. Dans le cadre d'un suivi régional, c'est une espèce qui est inscrite à un plan national d'action, la cistude d'Europe. Il y a une déclinaison qui a été faite en région Bourgogne et dans ce cadre-là, un suivi de l'espèce sur l'ensemble de la région est mené. Cette année, nous faisons un suivi sur l'étang du Rousset. Ça s'appelle de la CMR (capture, marquage, recapture) qui est donc actuellement en cours. Pour le moment, c'est en cours. On capture des tortues dans l'étang du Rousset. Les résultats sont forcément partiels parce qu'on est sur le terrain. Il y a bien des tortues sur l'étang du Rousset encore actuellement. Il y a une petite population a priori en place. Voilà. Après, il faut juste voir sur étude d'impact quelle méthode a été utilisée pour la détection de l'espèce. On sait aussi que l'espèce, quand elle est en faible nombre, ou c'est une espèce aussi discrète, donc, les observations visuelles ne sont pas forcément les mieux adaptées. À un moment donné, on peut la louper. La méthode de détection visuelle ne permet pas de dire que l'espèce est absente. Une capture, du piégeage peut-être le plus adapté.

Après, pour répondre sur les sites de ponte, pareil, plusieurs méthodes : la recherche de sites de ponte à pied, pédestre, faite à la bonne période, des fois, permet la détection et ne permet pas de dire qu'elle est absente.

Après, il y a des études qui peuvent être plus poussées, faire de la télémétrie, équiper des femelles par émetteur pour suivre où elles vont pondre. Voilà. Pour faire un petit point cistude sur l'étang du Rousset en sachant que ce suivi s'intègre aussi dans le site Natura 2000 des étangs à cistudes du Charolais. Il y a eu un suivi qui a été fait sur les autres étangs aussi les années précédentes, donc l'intérêt de ce suivi, ça permet d'avoir un suivi régional et d'avoir un suivi sur l'ensemble des étangs du site Natura 2000.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Pour revenir sur la question des impacts, hier, il était question... Je ne sais pas si ça se fera ou pas, mais la question a été évoquée d'un éventuel élargissement de la départementale 33 qui est au nord de l'étang du Rousset et comme elle touche l'étang du Rousset, je pense qu'il est inévitable que si ce projet avance, il y ait une étude d'incidence sur ce point puisque forcément, il faut se poser la question : est-ce que ça a une incidence sur la cistude ou pas ? Peut-être faudrait-il se poser la question de l'impact indirect du fait non pas... Parce que ce n'est apparemment pas dans le périmètre, mais la perturbation que pourrait amener une fréquentation plus proche du site pourrait amener sur la cistude. C'est peut-être question qu'il faut se poser. En tout cas, le statut de Natura 2000 invite à une certaine vigilance de ce côté-là.

Oui, je vous en prie Madame ?

Intervenante du public

Je voulais juste poser une question parce qu'effectivement, on avait déjà échangé à ce sujet. Si nous sommes effectivement intéressés, je n'ai pas bien compris si vous meniez des investigations pour déterminer les sites de ponte.

Damien LERAT, Société d'histoire naturelle d'Autun

Non, pas du tout. Pour l'instant, on fait plutôt un état initial de la quantité de tortues, de la population qu'il y a dans l'étang du Rousset.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Autre question sur ces questions de milieu naturel ? Oui ?

Odile PANNÉ-BERNARD, Comité départemental de protection de la nature en Saône-et-Loire

Sur le plan ornithologique, je suis surprise de voir qu'il n'y a pas eu d'étude sur les rapaces. Qu'en est-il pour les rapaces nocturnes avec la pollution lumineuse ? Odile PANNÉ-BERNARD, Comité départemental de protection de la nature.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Madame, les rapaces ?

Cyril DESTREBECQ, ingénieur chez Confluences

Bonjour. Cyril DESTREBECQ, ingénieur chez Confluences. Les rapaces ont été intégrés dans l'étude des oiseaux. Ils ont aussi fait l'objet de prospections. Pour les rapaces nocturnes, il y a eu des prospections nocturnes effectuées. Sur le secteur, on a trouvé la chouette hulotte. On n'a pas trouvé autre chose. Sinon, pour d'autres rapaces diurnes remarquables, connus sur l'étang du Rousset, je pense notamment au milan noir, on l'a vu. Il est clairement précisé dans l'étude. Voilà. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

Odile PANNÉ-BERNARD, Comité départemental de protection de la nature en Saône-et-Loire

Ce qui est quand même caractéristique, c'est que l'inventaire est fait sur la zone d'impact. Enfin, je crois quand même qu'un projet comme ça, il faudrait étudier l'impact sur tout le milieu environnant. Il n'y a pas que... Dès qu'on a passé la lisière, il n'y a plus d'impact.

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Je veux bien vous remonter quelques parties précédentes, en particulier celles qui concernent les oiseaux. On va quand même assez largement au-delà du site. L'analyse des impacts, c'est une autre étape.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il y a une autre question sur ce point ? Je pense qu'il va falloir qu'on aborde les questions d'énergie. Je ne veux pas aller trop vite.

Intervenant du public

Une question précise : est-ce que vous avez identifié la présence du blaireau sur le site et aux abords du site ? Première question. Sans ça, c'est pour faire... Comme le schéma régional de la biodiversité a publié un guide d'accompagnement pour l'action qui concerne toute l'activité. Je voudrais en faire cadeau à Pierre & Vacances parce qu'il y a une charte à signer.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci pour le cadeau. Est-ce que la réponse sur la question du blaireau...

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

J'ai un doute immédiat pour répondre à votre question. Pour répondre à votre question, je vous invite à retrouver ça sur notre document. Si mon collègue le retrouve instantanément, je vous réponds... La réponse est oui. Le blaireau est présent sur le site.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Une dernière question sur les questions de milieu naturel, deux dernières questions. Julie d'abord, oui ? Non ? Et nous passons sur les questions d'énergie.

Éric DAILLIE, habitant de Flagy

Éric DAILLIE. L'accès principal utiliserait ce qui était le Chemin du Tacot qui a le potentiel pour devenir une voie verte. Donc, j'aimerais savoir si Pierre & Vacances envisage de faire un contournement du site pour une possibilité d'aménager une voie verte. Aussi, j'aimerais savoir quelle étude a été menée pour déterminer la compensation de la disparition des chemins traversant la forêt.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Peut-être sur cette question de Chemin du Tacot, il me semble avoir déjà entendu quelque chose dans les réunions précédentes, mais peut-être que Pierre & Vacances va nous le rappeler.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Il y a plusieurs catégories de chemin dans ce terrain qui est un terrain privé. Lorsqu'il s'agit de chemin d'exploitation sur les terrains privés, effectivement, c'est le cas par exemple du Chemin du Tacot, c'est un chemin qu'on va aménager qui sera la route d'accès principale au site. Par contre, il peut y avoir des impacts sur des chemins qui ont un statut différent et qui sont des chemins ruraux ou des chemins de randonnée qui sont inscrits à l'inventaire du PDIPR. Si nous avons des impacts sur ce type de chemin, on modifiera ces chemins, mais on les rétablira pour restituer une continuité de tous ces chemins sur lesquels notre projet aurait un impact. Notre plan-masse n'est pas définitif. On intégrera l'ensemble de ces chemins pour les restituer de manière systématique. En ce qui concerne la voie verte...

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur... Ah oui, je vous en prie, répondez sur la voie verte et je compléterai la question.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Je vous remercie. En ce qui concerne la voie verte, c'est un sujet qu'on n'a pas aujourd'hui abordé. Il ne peut pas s'aborder de manière isolée. J'imagine qu'il faudrait en discuter avec le Département qui, sauf erreur, a la responsabilité de développer ce type d'infrastructure, pour éventuellement assurer des continuités ou des compléments à ce réseau en l'intégrant dans notre projet. Aujourd'hui, ça n'a pas fait l'objet d'étude particulière.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

J'en viens à la question. Dans une réunion précédente, je retrouverai laquelle si vous le souhaitez, nous avons entendu Monsieur KLOTZ dire qu'il était ouvert à l'aménagement du Chemin du Tacot, y compris à l'extérieur du centre pour permettre à vos clients de circuler en vélo à l'extérieur du centre. Si je comprends bien, à l'intérieur du centre, le Chemin du Tacot sera un chemin d'accès. Comment fait-on cohabiter des vélos et des voitures sur le même chemin ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Center Parcs

Sur les chemins qui sont intérieurs à nos sites, lorsqu'il y a des voitures et des vélos qui coexistent, normalement, c'est le vélo qui gagne. C'est-à-dire que les voitures ont la nécessité de rouler doucement. Ça fait partie un peu du cahier des charges et de ce qu'attendent les clients de Center Parcs parce qu'eux-mêmes roulent principalement en vélo. Sur des chemins d'accès où il y aurait effectivement ce type de mixité, on peut encore tout à fait imaginer de réfléchir, en particulier lorsqu'on est en dehors de la partie privée (qui restera privée d'une manière ou d'une autre, qu'elle soit clôturée totalement ou pas) du site, de ménager des cheminements complémentaires, éventuellement séparés. Ça, ça fait partie des choses qu'on peut regarder. Ça aura du sens à condition une fois de plus qu'il y ait des continuités avec des voies existantes.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Peut-être une dernière question sur les questions de nature et je ne voudrais pas qu'on soit frustré sur les questions d'énergie. Madame, ici, s'il vous plaît.

Intervenant de la DREAL

Je ne sais pas s'il y a une question parce que moi, ce n'était pas une question.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vous en prie.

Intervenant de la DREAL

Pour la DREAL qui aura la charge de regarder les aspects nature aux côtés de la DDT qui regarde avant tout les aspects « police de l'eau », l'état des lieux qui a été présenté aujourd'hui doit effectivement comprendre l'état des lieux des pratiques humaines sur le site en termes de gestion forestière. Ce n'est pas très difficile. Ça a été évoqué tout à l'heure. Une plantation qui date d'à peu près une quarantaine d'années. Très banale du point de vue du forestier. Ce sont 95 % de résineux, dont 80 % de sapins de Douglas. De ce fait, la végétation qui s'exprime est ligneuse, forestière, et très contrainte. On n'est pas sur une forêt naturelle. Quoi que, dire qu'il n'y a pas d'essence naturelle... Mais quand vous regardez en sous-bois, vous avez du chêne, vous avez du noisetier, vous avez beaucoup d'essences qui tentent de repartir, notamment par éclaircissement avec l'âge qui s'accroît et l'éclaircissement, des dépeuplements de résineux, qui est naturel. Il faudra évoquer la gestion future du lieu si le lieu doit donc changer de destination, parce qu'il y a moyen de « renaturer » ce lieu. Pour ceux qui ont fait le chemin à pied, le long des fossés qui bordent les chemins, on tombait sur des petites tourbières de surface à sphaigne. Pour ceux qui connaissent. C'était marqué par une petite renoncule qu'on appelle la renoncule flammette qui est une petite renoncule à feuilles étroites. Ce n'est pas évident à voir pour tout le monde, mais vous

pouvez y retourner. Vous verrez aussi que dans les engins forestiers qui ont fait des mares temporaires, des ornières, c'est là où se trouvent les tritons qui trouvent grâce aux engins forestiers finalement, un milieu de substitution puisque les sources ont été plus ou moins détruites par l'activité forestière. Et donc, on a eu des colmatages de sources. Bilan : le triton est détruit sur un lieu. Il va réussir à survivre sur un autre. Donc, la gestion future doit intégrer cette pratique qui est une pratique humaine. Ce n'est pas lié au physique. Si demain, il n'y a pas d'engins de débardage comme on a eu, on va perdre ces ornières. Mais il peut y avoir autre chose. Ça veut dire qu'il faut bien intégrer que les espèces présentes aujourd'hui sont liées à une activité. Si l'activité du lieu doit changer, il faudra effectivement penser à ces habitants-là. Et ce sont donc des micro-milieus qui n'apparaissent pas sur les cartes à cette échelle-là parce que c'est très petit, mais qui ont été étudiés, qui sont relatés dans l'étude qui est téléchargeable, je crois. Les relevés floristiques le montrent. Il ne faut pas être aveuglé par la carte générale, il faut regarder dans le détail. Certainement qu'il y a quelque chose à faire pour les espèces qui sont en place. On avait l'occasion aux réunions animées par Monsieur le Préfet avec les associations de protection de la nature, ça avait pu être évoqué, la DREAL avait pu évoquer de faire revenir le feuillu derrière le résineux, peut-être aussi parce que si le lieu change de destination, mais qu'on voit la forêt qui aurait dû toujours être... Ce n'est pas un propos, ce n'est pas un parti pris pour la forêt feuillue, mais la forêt feuillue, elle est là. Et s'il y a un principe de revenir à une autre forêt que celle de sapins de Douglas, il suffit de faire en sorte que la forêt se débrouille toute seule parce que ça repart derrière.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Voilà. Donc, je parlais tout à l'heure de points de vigilance. Là, c'est inscrit dans les points de vigilance et on sait même qui va suivre ce point de vigilance. Merci de cette précision. Je dirais au passage que l'âge n'a pas que des avantages, mais il y en a quand même un, c'est que je me rappelle qu'au début de la forestation de Douglas, je ne parle pas ici, je parle d'une partie générale en France, c'était un sujet qui était extrêmement décrié et je regarde cette évolution vis-à-vis du regard sur la forêt qui en 40 ans, a fait des écarts considérables.

Je crois qu'il y avait une dernière question par là et on va passer aux questions d'énergie. Les questions de natures qui resteront, vous les poserez et on répondra sur le site.

Éric DAILLIE, habitant de Flagy

Éric DAILLIE. J'ai cru comprendre...

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Soyez bref, Monsieur, mais posez votre question.

Éric DAILLIE, habitant de Flagy

J'ai cru comprendre que ce site faisait partie d'une propriété qui appartenait à une filiale de Pierre & Vacances qui s'appelle le Groupe Forestier des Harcholins. Est-ce le cas ?

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur CHABERT ?

Jean CHABERT, Directeur général Pierre & Vacances Développement

La réponse est non.

Éric DAILLIE, habitant de Flagy

Non ?

Jean CHABERT, Directeur général Pierre & Vacances Développement

Le Groupement des Harcholins n'a pas d'autre lien avec Pierre & Vacances que d'être par hasard (c'est pour ça qu'il s'appelle le Groupement des Harcholins) le groupement forestier qui est un groupement particulier géré par

filiale du Crédit Agricole. C'est un fonds d'investissement forestier. Ce fonds d'investissement forestier nous a vendu il y a maintenant sept ou huit ans la forêt sur laquelle nous avons réalisé le Center Parcs de Moselle. Et avec le prix de vente de cette forêt, il se trouve qu'un groupement forestier ayant l'obligation pour des raisons fiscales de replacer ses fonds dans des forêts d'exploitation, a acheté, nous ne le savions pas à l'époque, la forêt du Rousset. Et je vous garantis que si on avait su à ce moment-là qu'on avait envie de venir ici, on n'aurait pas demandé de l'acheter.

Éric DAILLIE, habitant de Flagy

Vous l'auriez demandé... Combien d'hectares vont être défrichés sur ce site de 86 ha ?

Jean CHABERT, Directeur général Pierre & Vacances Développement

On estime pour le moment que c'est une quarantaine d'hectares au maximum. Ce sera entre 30 ha et 40 ha.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Bien. Je vais vous proposer qu'on arrête sur ce point. Et qu'on passe sur les questions d'énergies qui sont aussi des questions importantes et qui ont suscité dans les premières réunions énormément de réactions. Je vais donc demander à Pierre & Vacances d'expliquer quels sont les principes de gestion de l'énergie et nous aurons, je l'espère, un temps pour les questions sur ce point. Madame ?

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Rebonjour. La question de l'énergie, pour les projets de Center Parcs est abordée en regardant d'une part (je n'ai pas de slide)... On regarde à la fois les aspects des hébergements et de manière séparée, les sujets énergétiques liés aux équipements de loisirs qui sont construits : la piscine, les restaurants, les commerces, le back-office, mais de manière très séparée. Je vais donc commencer à vous parler de la manière dont on aborde le sujet au niveau des hébergements.

Nos hébergements sont soumis à la RT qui est en vigueur sur le projet. Pour le projet du Rousset, ce serait vraisemblablement la RT2012. Et on se fixe des objectifs de surperformance par rapport à cette réglementation thermique, notamment des objectifs qui sont inscrits dans le cadre des démarches de certification HQE. Donc, on a basé nos études sur le fait que ce site serait conçu au niveau RT2012 -10 %. Ce qui correspond à une consommation énergétique de référence de 70 kWh par mètres carrés par an.

Par rapport à la question des équipements, une partie des équipements est soumise à la RT2012 et d'autres ne le sont pas, comme l'espace aquatique. Et donc, pour se fixer des lignes directrices de conception de l'espace aquatique, on mène des études qui sont un peu plus poussées, qui s'appellent les études de simulation thermique dynamique. Une fois qu'on a travaillé à la conception des bâtiments visant à réduire les consommations énergétiques, et donc à faire des bâtiments performants, reste la question du développement et du recours aux énergies renouvelables.

Par rapport à ce sujet, nous avons fait réaliser très récemment une étude d'opportunité par rapport au contexte local d'usage des énergies renouvelables pour le Center Parcs. Et donc, cette étude sera en ligne mercredi, dans le courant de la semaine prochaine. On a reçu les résultats très récemment. Par rapport au choix des énergies renouvelables, ces études sont faites sur la base d'un scénario de référence. On compare les différents scénarios d'usage de nouvelles énergies renouvelables par rapport aux économies de CO2 qui sont réalisées, au coût d'investissement et au retour sur investissement. Le scénario de référence qu'on a pris pour cette étude est un scénario qui est déjà performant par rapport à la solution tout-gaz pour le chauffage des équipements et des cottages, et tout-électrique. Donc, ce scénario de référence que vous allez découvrir en lisant l'étude se base pour les cottages sur une consommation liée à une conception RT2012 -10 % à l'usage d'un chauffe-eau thermodynamique pour la production d'eau chaude sanitaire, pour le gaz pour le chauffage, et évidemment l'électricité pour tous les besoins électriques.

Le scénario de référence pour les équipements se base sur une chaufferie bois qui permettrait de couvrir 90 % des besoins énergétiques de l'ensemble des équipements de loisirs. Ce scénario de référence grâce à la chaufferie bois est déjà quatre à cinq fois inférieur en termes d'émissions de CO2 que ce que nous donnerait un scénario où on est à 100 % de gaz naturel pour le chauffage et électrique pour le reste des usages.

Ensuite, le bureau d'études a regardé les différentes possibilités d'optimisation de ce scénario énergétique en regardant à la fois l'usage de l'éolien, de la géothermie, etc. Et on a une étude qui montre qu'on a deux ou trois

scénarios qui nous paraissent intéressants d'explorer aujourd'hui. Mais il y a encore des analyses et peut-être des échanges avec vous qui nous amèneront à regarder d'autres scénarios énergétiques. Le premier, c'est d'utiliser des panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire des cottages. Un deuxième nous mène à regarder un procédé qui permettrait justement de récupérer les calories des eaux des bassins qui sont stockées. On en parlait tout à l'heure par rapport à l'évaporation de chlore. Effectivement, il y a des systèmes aujourd'hui de récupération d'énergie sur les eaux usées. C'est un système qui pourrait être utilisé aussi pour les équipements. Et un troisième scénario qui est une cogénération à partir du chauffage au bois.

Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ? Effectivement, les consommations énergétiques, j'aurais peut-être dû le dire au début, mais sur les équipements, les principaux postes de consommation énergétique sont liés essentiellement au traitement et au maintien de la température de l'eau. Ensuite vient le chauffage de l'air. Évidemment, ces deux postes sont très liés parce qu'en fonction de si on est en hiver ou en été, la source de calories principale vient soit de l'eau soit de l'air. Tout ce qui est l'énergie qui est nécessaire aux pompes et aux circulateurs pour faire circuler l'eau dans les bassins, après, l'eau des douches, l'éclairage. Et pour les cottages, ce sont des consommations similaires à des consommations de logement. Et donc, le premier poste de consommation énergétique est le chauffage. Ensuite, vient l'eau chaude sanitaire et bien après, tout ce qui est ventilation, éclairage, et tous les besoins électriques. Voilà, je vous laisse...

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Nous avons conscience, en fonction de ce qui a été dit lors des premiers débats ici, mais aussi à Poligny, que le document du maître d'ouvrage n'était peut-être pas assez documenté sur les aspects d'énergie. On a donc posé une série de questions au maître d'ouvrage qui a fourni les réponses qui seront chargées sur le site la semaine prochaine en même temps que les études qui viennent d'être annoncées, de telle manière à ce que chacun puisse se rendre compte de l'impact de ces démarches.

Il y a peut-être quand même des questions sur ce point. Je vois que des personnes commencent à sortir, mais il y a sûrement encore des questions sur les questions d'énergies. Oui, Monsieur ?

Jean GRISARD, Comité départemental de la protection de la nature

Jean GRISARD, Comité départemental de la protection de la nature. Il est évoqué dans le dossier à peu près 10 000 st pour la chaufferie au bois. Vous dites que ça provient d'éclaircies de résineux, de plaquettes. Ça représente combien d'hectares ?

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

Je ne peux pas répondre à votre question. La chaufferie bois qu'on opère par exemple en Moselle, les produits de combustion ne sont pas liés à des coupes spécifiques de bois pour alimenter la chaufferie bois, mais en fait, sont liés à des sous-produits de la gestion forestière. Donc, on ne coupe pas un arbre qu'on vient mettre dans la chaufferie. On utilise les sous-produits qui ne sont pas utilisés par l'industrie du bois comme bois de chauffage pour alimenter la chaufferie bois.

Jean GRISARD, Comité départemental de la protection de la nature

Oui, mais il faut que ce soit alimenté par un certain nombre d'hectares.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je ne pense pas que la personne d'Aprovalbois soit là. Non ? Elle n'est pas là ? Elle est là ? Alors, allez-y. Je ne vous avais pas repérée, Madame, veuillez y aller, je vous en prie.

Christelle ROUSSELET, Aprovalbois

Bonjour. Christelle ROUSSELET de l'Association pour la promotion et la valorisation du bois en Bourgogne. Ce sont des études qu'on mène régulièrement sur la région, de savoir un peu quelle disponibilité en bois, quelle ressource en bois on a localement pour développer une filière qui respecte à la fois la ressource et qui permettent de répondre à des besoins. Sur le bois énergie, pour répondre à votre question, si vous voulez, en moyenne, en Bourgogne, pour avoir une grande masse, la forêt croît de 6 m³ par hectare et par an. C'est une moyenne. Sachant

que ça va peut-être être trois ou quatre pour du chêne et plutôt une quinzaine de mètres cubes pour du Douglas. Ça dépend des stations. Voilà. Donc, je ne pense pas qu'ils aient du parler... Ce sont des stères ? C'est en stère. Donc, 1 st, c'est à peu près 0,6 ou 0,7 m³. On va dire qu'on a 8 000 m³, divisés par 6, si on récupère tout l'accroissement, ça fait une certaine surface.

Par contre, quand on regarde à l'échelle de la région ou du département, on a 320 000 ha de forêts en Saône-et-Loire... Pardon, 213 000 ha en Saône-et-Loire. Et donc, on a 40 millions de mètres cubes de bois sur pied si on prend toutes les forêts de Saône-et-Loire. La production totale de toutes ces forêts (parce que là, je vous ai donné un nombre de mètres cubes par hectare et par an, là, c'est un nombre de mètres cubes par an), donc sur toutes les forêts de Saône-et-Loire, c'est 1,7 million de mètres cubes. Sur la Bourgogne, ce sont 6,7 millions de mètres cubes. Je vais revenir à la Bourgogne parce qu'en fait, toutes les données de récolte, on les a plutôt au niveau de la Bourgogne, au niveau régional. En gros, on ne récolte même pas la moitié de ce qui pousse. En fait, quand on calcule les disponibilités supplémentaires de bois qu'on pourrait récolter pour le bois, les études les plus pessimistes en Bourgogne arrivent à 1 million de mètres cubes.

Jean GRISARD, Comité départemental de la protection de la nature

Mais vous ne les trouverez pas localement.

Christelle ROUSSELET, Aprovalbois

On va les trouver en Bourgogne. Donc, localement, c'est réparti un peu partout en forêt privée principalement, en forêt publique (État ou communal). Après, elle appartient à des propriétaires. Il faut que les propriétaires mettent en vente leur bois. Il y a des plans simples de gestion sur la moitié des forêts privées. La forêt bourguignonne, c'est à peu près un tiers de forêt publique qui est gérée par l'Office national des forêts avec des plans d'aménagement qui prévoient des coupes, etc. en fonction des types de peuplement. Et pour la forêt privée, vous avez les deux tiers restants. Vous avez la moitié qui est aussi avec des plans simples de gestion agréés par l'État, donc suivis aussi par la DDT. Les propriétaires s'engagent à faire un certain nombre de choses dans le respect de la réglementation forestière qui est très lourde, et environnementale aussi parce qu'il y a des annexes vertes. Voilà. Pour moi, ce n'est pas une question... Le volume de la ressource est disponible.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Ce que vous nous aviez dit quand on vous avait rencontré, c'est que la Bourgogne était exportatrice en quelque sorte si on peut dire, c'est ça ?

Christelle ROUSSELET, Aprovalbois

Traditionnellement, on a en Bourgogne des unités de première transformation de bois d'œuvre importante, que ce soit en feuillu ou en résineux. Par contre, tout ce qui est bois énergie et bois d'industrie, donc bois d'industrie, c'est tout ce qui va vers le panneau, il y a trois usines en Bourgogne dont une juste à côté à Torcy, à côté du Creusot. C'est tout ce qui est pâte à papier. Dans tout ce bois d'industrie, on récolte beaucoup pour approvisionner tout le nord-est de la France où il y a de grosses unités. On va jusqu'à Tarascon, c'est Aix-en-Provence. On va à Saint-Gaudens, au pied des Pyrénées. On va aussi pour tout ce qui est Nièvre et ouest de la région, on va à l'usine de papier de M-Real dans le Limousin. Traditionnellement, il y a plusieurs centaines de milliers de mètres cubes qui vont à l'extérieur. Et comme la région Bourgogne n'est pas une région très peuplée par rapport à par exemple la région parisienne, à la région lyonnaise et à toute la vallée du Rhône, on approvisionne aussi beaucoup toutes ces régions peuplées qui ont du bois de chauffage particulier et qui ont mis en place aussi des chaufferies bois. On les approvisionne un petit peu.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci madame. On continue sur des questions d'énergies le cas échéant.

Jean-Luc JANIN, agriculteur, secrétaire général de la FDSEA de Saône-et-Loire

Je voudrais me présenter. Jean-Luc JANIN. Je suis agriculteur et aussi membre de la SDC de Saône-et-Loire. Franchement, j'étais très intéressé par le débat qu'il y a eu aujourd'hui. On sent bien qu'il y a plein de questions. On sent même qu'il y a des propositions. On sent qu'il n'y a pas de l'indifférence par rapport à ce projet. On sent

que c'est un projet de territoire. Moi, j'ai été ébahi par les réponses qui ont été apportées. Franchement, c'est technique au plus précis possible. Je voudrais saluer tout ça, tout ce débat qui fait que les gens qui se posent des questions se regardent de loin, se jugent et ne cessent de se juger que par des réponses précises, concises, un travail, un débat. C'est ce qui est en train de se faire et je crois déjà qu'on peut saluer ça.

Je suis agriculteur. Je suis un éleveur moyen. Une centaine d'hectares que mon père avait. J'ai 70 vaches allaitantes charolaises. Je suis fier de ce que je fais. Chaque jour, on est confronté à des choix, mais comme là, la société, et le projet est confronté à des choix. Je vais en arriver à la question, mais je voudrais d'abord un petit peu amener le sujet.

J'ai en tête un élu de par chez moi, un jeune maire qui nous a exposé il n'y a pas longtemps les choix qu'il avait à faire. Il a dit : sur l'Arroux un jour, il y a gros tronc d'arbre qui est venu s'échouer sur ma commune. Ce tronc d'arbre amené par les crues d'hiver pose question à un moment donné à l'heure où la possibilité est donnée de l'enlever. Il se trouve que des oiseaux ont niché dans cet arbre et la question se pose : est-ce qu'il faut protéger les oiseaux ou alors enlever l'arbre parce que s'il repart, cet arbre, il risque de détériorer le pont qui se trouve à Thonon-sur-Arroux. Tous ces débats-là font qu'on a chaque fois à se poser la question de se dire : qu'est-ce qui est le mieux ? Quel choix on fait ? Le pour, le contre ? Pourtant, il faut prendre une décision. Ces décisions reviennent aux élus. On les attaque souvent, ces élus. Sauf qu'ils sont obligés de prendre des décisions. On a besoin de temps en temps de les aider aussi à prendre des décisions, de les soutenir et d'assumer aussi ce que peut être une décision collective.

J'en arrive à me recentrer sur l'agriculture et au problème puisque c'est l'environnement, il y a un sujet qui n'a pas été abordé aujourd'hui. Tout à l'heure, j'ai entendu parler de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Moi, quand j'entends le mot Bretagne, quelque part, en termes environnement, ça me file quand même des angoisses. Je me dis qu'il y a eu des abus de faits qui ont apporté des alertes sur la société, qui ont posé plein de questions. Aujourd'hui, l'Agence Loire-Bretagne (je ne sais pas où elle siège) est en charge de régir un certain nombre de choses. Et moi, petit éleveur du secteur, je ne me sens pas me comparer à ce qui s'est passé en Bretagne. On a un environnement ici qui est plutôt préservé de par l'élevage extensif de nos animaux charolais, cette race dont on est fier, et le mode de production qui est respectueux de quelque chose qui est plutôt traditionnel. On lutte au quotidien, nous éleveur, pour que nos animaux soient reconnus sur le marché à un prix satisfaisant. On se bat contre une mondialisation. On se bat contre des gens qui élèvent des animaux dans des feed lots aux États-Unis. Voilà. On voudrait que cet environnement, cet élevage soit mis en valeur, soit porté haut et fort. Et moi, je trouve que dans ce projet... Bien sûr, il faut y mettre tout ce qu'il faut pour que ça marche bien, pour que ce soit respectueux de chacun. Je trouve dans ce projet une énorme chance de porter le mode de production extensif de nos vaches allaitantes le plus largement possible par le tourisme, par les gens qui traverseront ce territoire qui se diront : « On est tombé dans un endroit qu'on ne connaissait pas. On n'aurait jamais eu la chance d'y aller si on n'était pas passé un jour. Pourquoi on ne mangerait pas un peu de cette viande qui est respectueuse par son mode de production ? » J'engage Pierre & Vacances à être un partenaire de ce territoire pour porter les produits locaux du territoire haut et fort et le plus loin possible, pour une image qui préserve l'environnement.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Vous êtes presque en train de préparer une transition sur le calendrier de la semaine prochaine, c'est la présidente de la commission qui va l'annoncer. Peut-être encore une ou deux questions sur les questions d'énergies aujourd'hui. Après, nous clôturerons cette réunion.

Monique LARONZE, CRPF

Monique LARONZE. Il se trouve que je fais partie du CRPF, c'est-à-dire que je fais partie des propriétaires forestiers. Il y a une chose que j'ai remarquée en venant par ce chemin, c'est qu'il y a énormément... contrairement à ce qu'on nous a beaucoup dit... Je ne connaissais pas particulièrement ce chemin-là, mais j'en connais d'autres dans la vallée du Rousset, et je constate ce que disait Monsieur tout à l'heure, c'est qu'il y a beaucoup de feuillus malgré les Douglas. Quand même. Parce que quand on regarde... Ils sont encore bas, c'est encore au niveau de taillis, mais ça pousse. J'ai remarqué aussi une chose. Vous parliez de régularité. C'est vrai qu'ils sont à peu près tous au même âge, mais donc vous allez en abattre 40 ha. Vous allez faire quoi du bois ? Je suppose que vous allez l'utiliser, pour faire quoi ?

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Question : que fait-on du bois qui est récolté à l'occasion de l'opération ?

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

À l'occasion des coupes qui sont faites pour le défrichage, le bois est vendu comme s'il s'agissait d'une coupe d'exploitation traditionnelle

Monique LARONZE, CRPF

Alors c'est du bois qui ne sera pas très intéressant parce que vos Douglas ne sont pas très épais et c'est à partir de maintenant qu'ils commencent à grandir. C'est une chose logique : plus le bois est âgé, plus il grandit vite. C'est évident. Là, c'est sans intérêt financièrement.

Éric MAGNIER, Directeur Grands Projets du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs

Ce n'est pas notre métier d'être forestier, si vous voulez bien me permettre cette observation...

Monique LARONZE, CRPF

Voilà. Moi, je me place en tant que forestier. Vous allez bousiller une forêt qui est en devenir. Vous allez en faire venir de Lettonie ou de je ne sais pas quoi pour construire des chalets alors que nous, on a ici des Douglas qui peuvent être utilisés pour la charpente. Ne venez pas me dire, Madame d'Aprovalbois, que les gros Douglas ne se vendent pas. Ils se vendent très bien parce que maintenant, on a équipé les machines suffisamment importantes pour couper des gros Douglas. Et ceux que j'ai vus le long du chemin, ils ne sont pas très gros. Ils font 30-40 cm de diamètre, mais pas plus.

Christelle ROUSSELET, Aprovalbois

Je ne sais pas. Je n'ai pas fait la visite. Dans l'ensemble, un Douglas pousse d'un centimètre par an. À 40 ans, ils ont à peu près 40 cm de diamètre. En effet, on peut encore les laisser grossir. On travaille avec le CRPF justement et avec l'ingénieur de Saône-et-Loire sur cette thématique du Douglas, les âges d'exploitabilité, etc. En Bourgogne, on a la chance d'avoir une industrie, des scieries importantes en résine. En Bourgogne on va dire parce que la plus grosse est dans la Nièvre, mais localement, on a un certain nombre de scieries. Je pense que ce sera comme partout, ce sera un appel d'offres et ce sera au plus offrant. En général, en scieries, les locaux ont quand même un avantage parce que le transport a un coût non négligeable. Sachant qu'aujourd'hui, la demande principale, le bois le plus recherché qui fait les charpentes que l'on cherche, c'est-à-dire des petites sections... Et pour faire des petites sections, il ne faut pas forcément du gros bois avec des gros nœuds parce que du coup, mécaniquement, ce n'est pas intéressant parce que le nœud est une faiblesse. En fait, ce qu'ils recherchent le plus aujourd'hui, c'est du 35 à 40 cm. Donc, ils sont pile-poil dedans.

Monique LARONZE, CRPF

Maintenant, ça évolue énormément avec les maisons en bois. Les demandes ne sont plus les mêmes. Maintenant, les grosses sections se vendent.

Christelle ROUSSELET, Aprovalbois

Oui, elles évoluent. Mais ce que je veux dire, c'est que les grosses sections n'ont pas tout à fait les mêmes marchés. Il y a les marchés. Mais pour 35-40, ils trouveront. Il n'y a aucun souci. Et on ne gaspille pas encore non plus pour 40 ha.

Monique LARONZE, CRPF

Je ne me fais pas de souci sur le fait qu'ils trouveront des acheteurs. Je sais qu'ils en trouveront, mais le bois ne sera pas valorisé dans le fait qu'on plante du bois pour en tirer le maximum de profits. Je parle de profits pour la construction, pour tout ce qui sert aux humains.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Nous avons compris, Madame qui avait deux points clairs de désaccord sur ce point. S'il y a encore une question, ce sera la toute dernière. Très rapidement, Monsieur, parce que vous avez déjà posé pas mal de questions. Je vous en prie. C'est la dernière.

Éric DAILLIE, habitant de Flagy

Éric DAILLIE encore. 75 % des gaz à effet de serre de ce projet seraient produits par les déplacements uniquement, les visiteurs. 75 % des gaz à effet de serre. Vu qu'il y a peu d'effet de levier pour essayer de réduire ça, ce sont les clients, ne serait-il pas possible de compenser par exemple avec des normes beaucoup plus strictes en ce qui concerne les cottages ? Vous parlez de RT2012 -10 %, mais il y a des normes RT2015 qui arrivent. Ce n'est pas parce que ce sera janvier 2017 que vous ne pouvez pas les adopter. Il y a des normes BBC. Il y a des normes BEPOS (bâtiment énergie positive). Vous qui vous voyez comme écologistes, pourquoi ne pas faire mieux que ça ?

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

C'est votre dernière question aussi du côté de Center Parcs

Gwenaëlle LE QUÉRÉ, bureau d'études Confluences

La question du bilan carbone du site et l'impact du déplacement des clients est de fait un vrai sujet parce que c'est avec tous les achats, les matériaux entrant, d'où l'intérêt de favoriser les achats locaux, c'est notre premier poste d'émission CO2 indirecte. C'est si on prend en compte nos impacts directs et indirects. Ce sujet est important. Évidemment, il faut qu'on arrive à améliorer. Et le frein principal, c'est évidemment la compétitivité économique d'un trajet en voiture pour une famille de quatre personnes et d'un trajet en train. Mais ce sujet en soi et les compensations des émissions de CO2 liées au transport peuvent être regardées. Je ne suis pas sûre que ce soit à mettre en regard des performances énergétiques des bâtiments. Néanmoins, il faut absolument, évidemment, continuer à améliorer la performance énergétique de nos cottages ainsi que nos équipements aquatiques et nos équipements de loisirs. Ce qu'on fait en Moselle par rapport à ce qu'on a fait dans les bâtiments, les centres précédents, a été amélioré. On a encore amélioré les choses pour le Center Parcs en ouverture à côté de Tours. On va continuer à améliorer les choses. Aujourd'hui, je ne peux pas vous promettre qu'on pourra faire des bâtiments BEPOS parce qu'il y a un certain nombre de contraintes liées à l'accessibilité aux énergies renouvelables. On est dans un site forestier avec... Évidemment, on a parlé d'eau chaude sanitaire thermique. Il faut encore faire des études plus approfondies d'ensoleillement de nos cottages. Donc, on cherche chaque fois à s'améliorer. À un moment, on arrive à un point où finalement, l'investissement supplémentaire qu'on amène pour améliorer la performance énergétique n'est pas vraiment intéressant parce que finalement, le delta des économies d'énergies qui sont réalisées n'est pas à la hauteur. Peut-être que cet investissement, il vaudrait mieux le mettre ailleurs, dans l'équipement aquatique, pour améliorer la performance énergétique des process parce que ça, c'est un sujet très important aussi. Les traitements d'eau qui sont utilisés pour justement essayer de maximiser le recyclage et la récupération de l'eau des bassins demandent beaucoup d'énergie. Donc voilà, il y a des choix à faire et il faut choisir les combats. Notre volonté, c'est de choisir les combats qui permettent d'avoir le plus d'impact sur la réduction de l'empreinte écologique du projet.

Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. On va s'arrêter parce qu'il est presque 7 h 30 et que progressivement, la salle se vide. Moi, je voudrais remercier tous les intervenants qui se sont déplacés un samedi pour venir apporter leurs connaissances. Je crois que ça a permis vraiment d'enrichir beaucoup le débat. Merci aux représentants des services de l'État, du Département, Madame, des gens du Conservatoire, mais qui sont déjà partis. En tout cas, merci. Ce débat a été particulièrement serein, même si la visite était un peu chaude par moments. On a particulièrement apprécié parce que du coup, on a vraiment pu travailler. Moi, je vous donne rendez-vous lundi, il y aura deux réunions. Une sur l'agriculture, Monsieur, vous pourrez vous ré-exprimer et parler un petit peu de ces questions de filières courtes et de valorisations qui sont des choses intéressantes. Elle aura lieu à la ferme de Jalogny à 14 h si je ne me trompe. C'est ça. Et une réunion dite de mi-débat qui aura lieu le soir à Charolles et au cours de laquelle vous pourrez vous exprimer un peu plus longuement, avoir des propos auxquels il y aura évidemment un droit de réponse de ceux qui auront quelque chose à dire en réponse aux interventions. Éventuellement, s'il y a des sujets qui jusqu'à présent ont été insuffisamment approfondis, mais ne correspondant pas à des ateliers futurs, on pourra consacrer un temps à continuer, à poursuivre ces débats.

Je vous remercie. À lundi.